



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

1^{re} séance plénière
Lundi 23 juin 1997, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de la délégation de la Malaisie

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :

Je déclare ouverte la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/S-19/20)

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, j'aime-

rais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-19/20, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 17 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur dispose qu'une Commission de vérification des pouvoirs doit être nommée au début de chaque session et qu'elle doit comprendre neuf membres nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Président.

Conformément aux précédents, je propose que la Commission de vérification des pouvoirs de la dix-neuvième session extraordinaire se compose des mêmes membres que ceux de la cinquante et unième session ordinaire, en l'occurrence la Chine, la République dominicaine, le Gabon, les Pays-Bas, le Paraguay, les Philippines, la Fédération de Russie, la Sierra Leone et les États-Unis d'Amérique.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : À cet égard, j'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 7 février 1997, dans laquelle il est dit que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. J'invite tous les membres à soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : Il a été proposé que la dix-neuvième session extraordinaire se déroule sous la présidence du Président de la cinquante et unième session ordinaire, S. E. M. Razali Ismail, de la Malaisie.

Je crois comprendre que l'Assemblée générale souhaite élire par acclamation le Président de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire?

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*interprétation de l'anglais*) : J'adresse mes sincères félicitations à S. E. M. Razali Ismail et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'escorter le Président à la tribune.

M. Razali assume la Présidence.

Allocution de M. Razali Ismail, Président de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je prononce cette allocution conscient que nous sommes réunis ici pour faire une évaluation objective et honnête des engagements pris il y a cinq ans au Sommet de la Terre. L'évaluation d'Action 21 doit aller au-delà de simples calculs de ratios des progrès accomplis par rapport à la détérioration. Le moment est venu de procéder à une réflexion critique et de prendre des mesures concrètes.

En reconnaissant que nous faisons partie d'un réseau de mutualité et de destinée commune, et dans un esprit de partenariat, je souhaite cordialement la bienvenue aux représentants des différents secteurs de la société civile. Pour la première fois, en tant que parties prenantes, ils participeront aux travaux de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies aux côtés des gouvernements.

À Rio, nous avons reconnu que la biosphère de la Terre — cette fine couche de terre, d'air et d'eau qui constitue la surface de notre merveilleuse planète bleue et dont dépend toute vie sur Terre — est progressivement détruite. En tant qu'espèces, en tant que planète, nous sommes au bord du précipice, nous vivons de façon non viable et nous perpétons l'inégalité, et bientôt nous aurons peut-être dépassé le point de non-retour. Seul un plan directeur pour une action au niveau mondial pourra assurer notre survie. C'est ainsi que sont nés le Pacte de Rio et Action 21 — un nouvel esprit de partenariat, un contrat social, éthique et politique fondé sur l'interdépendance, l'équité intergénération et des responsabilités communes mais différenciées.

Il y a eu des réalisations notables depuis Rio, même si elles sont quelque peu dispersées et inégales. Parmi elles, le développement d'Action 21 en tant que document vivant qui va au-delà du domaine des conférences. Des stratégies nationales, des initiatives locales, une prise de conscience par le grand public et des accords sur l'environnement ont

proliféré, et se sont accompagnés de tentatives de réforme des institutions et des programmes. Au niveau mondial, la croissance de la population s'est stabilisée, la mortalité infantile a diminué, l'espérance de vie a augmenté et l'alimentation s'est améliorée.

Le fait que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement s'est traduite en principes juridiques et en droit international, tels que consacrés dans les conventions, constitue également une réalisation notable. Mais, le résultat d'ensemble reste insuffisant à cause de la lenteur de l'examen des questions, de l'exécution irrégulière des accords et de la faible aptitude à en imposer le respect et à faire en sorte que les avantages soient équitables pour tous. Dans ce contexte, doit-on se hâter de conclure une convention sur les forêts si la longue période qu'exigent les négociations devient un prétexte pour accuser de nouveaux retards s'agissant d'assurer les droits des habitants des forêts et la mise en oeuvre de pratiques optimales?

Cinq années après Rio, nous faisons face à une grande récession — non pas économique, mais une récession de l'esprit, une récession de la volonté politique authentique qui est essentielle pour assurer le véritable changement. L'ambition visionnaire d'Action 21 est atténuée par des statistiques décourageantes, qui montrent que loin de nous en rapprocher nous nous éloignons davantage du développement durable. Nous continuons de consommer des ressources, de polluer, d'étendre et d'enraciner la pauvreté comme si nous étions la dernière génération sur Terre. Les échecs dans la gestion des ressources naturelles continuent de créer des pénuries, de susciter des conflits, de faire peser des dangers sur la santé publique et d'entraîner la désintégration sociale. Les engagements sérieux pris à Rio n'ont pas été suivis d'effet. C'est dommage et tragique, car d'impressionnants progrès scientifiques et technologiques ont amélioré nos connaissances et offert des options politiques et des choix d'action à ceux qui, au pouvoir, pouvaient changer les choses.

Nous devons nous débarrasser des vieux prétextes au nom desquels on ne s'attaque pas efficacement aux forces motrices de la dégradation de l'environnement et du sous-développement. La session extraordinaire aura certainement échoué aux yeux du monde si elle n'aboutit qu'à une rhétorique excitante qui s'empare de la une des journaux et qui exhorte à «continuer à faire plus». Nous connaissons tous les tactiques utilisées : faire de grands gestes, se lancer dans une spirale de déclarations d'intention, montrer les autres du doigt, se plier aux intérêts de groupes, agir en fonction de profits à court terme et de gains électoraux immédiats, et mettre l'accent sur le besoin de définitions plus claires, de

dialogue et de collecte d'informations. Cela empêche de traduire véritablement les plans d'action véritablement dans des programmes de mise en oeuvre.

Je mets au défi les gouvernements du Nord et du Sud de s'attaquer aux véritables obstacles à la mise en oeuvre d'Action 21. Nous devons éviter la tentation de nous concentrer uniquement sur ce qu'on appelle les questions émergentes. Les questions essentielles sont les questions transversales, celles qui lient l'environnement et le développement. Depuis Rio, nous avons été les témoins d'une poursuite des politiques de tranchées Nord-Sud. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) du monde développé encouragent vigoureusement la protection de l'environnement sans supporter le plus lourd fardeau des ajustements des modes de consommation et de production. Pas plus qu'ils n'insistent de façon équilibrée sur l'importance de s'acquitter des responsabilités nationales et mondiales. Entre-temps, de nombreux pays en développement continuent de mettre l'accent sur leur droit au développement, sans mettre suffisamment l'accent sur l'équité sociale et sur la prise de décisions transparente et participative. Aucune de ces approches n'augure bien de l'avenir.

Le communiqué du Sommet de Denver indique les questions prioritaires pour les travaux futurs sur le développement durable sans évoquer l'élimination de la pauvreté et les besoins particuliers des pays en développement. L'appel politique concernant les questions de l'environnement a volé la une. On ne peut dire que les niveaux de l'aide au développement se maintiennent. Au contraire, l'aide publique au développement a connu un déclin sensible, passant de 55 milliards de dollars à moins de 50 depuis Rio. Il n'y a aucun signe indiquant que le déclin sera inversé, et cela constitue un coup dur porté à la coopération internationale. Ce chiffre représente moins d'un tiers des 150 milliards de dollars dépensés en moyenne par les pays industrialisés pour acheter, faire des recherches et mettre au point des armes de guerre. Nous devons comprendre qu'à eux seuls les mentors du marché n'assureront pas le développement durable. Le leurre de l'intégration mondiale non plus n'aidera pas à honorer demain les promesses que l'on ne veut pas refaire aujourd'hui, n'ayant d'ailleurs pas été à même de les honorer hier.

Étant donné l'interdépendance mondiale reconnue à Rio, cette réunion exige non seulement que nous confirmons les engagements que nous avons pris antérieurement, mais que nous relevions un nouvel ensemble de défis que je présente sous forme de questions. Aux gouvernements : «Comment allez-vous faire pour honorer les engagements pris au plan mondial sans craindre d'avoir à renoncer au

besoin de veiller en premier lieu à vos intérêts nationaux?» Il n'est pas question de compromettre les intérêts nationaux au nom d'importantes considérations internationales; il faut simplement définir, comme ils peuvent et doivent l'être les intérêts nationaux dans des termes qui tiennent compte du bien-être d'autres États et peuples, et les lier à ses propres perspectives et à sa propre prospérité.

Au secteur privé : «Les impératifs de profit, de nouveaux marchés, des avantages compétitifs et des secrets commerciaux sont-ils si importants que vous continuez de rechigner à avoir un dialogue ouvert et responsable avec les autres parties prenantes?» Aux membres de la société civile : «Comment pouvez-vous justifier cinq années d'occasions perdues?» Vous êtes une composante essentielle dans ce processus en tant que producteurs, consommateurs, contribuables, et en tant que partisans et critiques des gouvernements qui sont réunis ici aujourd'hui. Il vous incombe de participer activement au développement durable dans vos propres vies et d'en exiger autant de vos institutions politiques, économiques et sociales.

Enfin, il est tout à fait justifié que nous tenions cette session extraordinaire trois jours après que l'Assemblée générale a adopté l'Agenda pour le développement. L'ONU continue d'oeuvrer dans tous les aspects du développement, en y voyant l'élément essentiel pour parvenir à la sécurité mondiale et améliorer la qualité sociale et les conditions de vie de millions de personnes. Toutefois, son affaiblissement continu, aux plans politique et financier, l'a réduit à une peau de chagrin, fait qu'on lui confie des missions impossibles et fait d'elle un bouc-émissaire commode. Si l'on veut continuer d'accorder une valeur véritable à la recherche de solutions mondiales aux problèmes mondiaux, il est essentiel que l'ONU soit renforcée.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan.

Déclaration du Secrétaire général

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je souhaite à tous une chaleureuse bienvenue.

Je suis enchanté de voir tant de chefs d'État et de gouvernement et tant de hauts responsables dans cette grande salle aujourd'hui. Votre présence ici est la démonstration d'une volonté politique dont on ne peut que se féliciter. Vous montrez ainsi votre détermination à ne pas voir s'enliser le processus commencé il y a cinq ans à Rio de Janeiro. Vous êtes convaincus qu'il est possible de faire

davantage pour protéger la vie sur notre planète, celle d'aujourd'hui mais aussi celle des générations futures.

Notre tâche à cette session extraordinaire est donc de transformer cette volonté politique en actes. Nous devons nous attacher cette semaine à tracer à la communauté mondiale une voie sûre à suivre en amorçant le nouveau millénaire pour cette question mondiale décisive et particulièrement urgente. Nous avons pour tâche de bâtir sur ce qui a déjà été réalisé. Notre base, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et le processus de Rio, est une base solide.

La CNUED a été un jalon important de la nouvelle diplomatie mondiale. Elle a rapproché comme jamais auparavant les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus concernés. Ses objectifs, sa portée et son orientation ont été plus ambitieux que ceux de toutes les conférences précédentes, sa base d'appui plus vaste et ses partenaires d'application plus variés. La CNUED a également enregistré des progrès décisifs au plan conceptuel. Elle a donné un effet pratique à la relation entre l'environnement et le développement dans le nouveau concept de développement durable. Ce concept englobe la dimension humaine et sociale du développement durable. Il suscite un nouvel espoir : la pauvreté et les privations pourront être combattues avec une cohérence et une clarté plus grandes.

En examinant le travail accompli depuis la CNUED, nous voyons plusieurs signes de progrès. De nombreux pays ont informé la Commission du développement durable qu'ils avaient créé des mécanismes nationaux de coordination pour le développement durable et pour l'application d'Action 21. Les trois conventions — sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification — sont entrées en vigueur peu de temps après avoir été ouvertes à la signature.

Cette année marque le dixième anniversaire du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'élimination des chlorofluorocarbones (CFC) est presque totale dans les pays industrialisés. Il s'agit là d'une réussite impressionnante. Un progrès notable a été constaté dans le passage aux sources d'énergie renouvelables, telles que les énergies géothermique, éolienne et photovoltaïque. Le nombre d'individus ayant accès à une eau potable a augmenté de 472 millions entre 1990 et 1994.

Mais le bilan général présente également un côté négatif. Le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indique

que plus d'un quart de la population des pays en développement vit encore dans la pauvreté absolue. Il est préoccupant de constater qu'aucun progrès ou presque n'a été enregistré dans le suivi des engagements qu'a pris la CNUED de transférer à des conditions de faveur des fonds et des techniques écologiquement rationnelles vers les pays en développement pour les aider à appliquer l'Action 21.

Les émissions de carbone dioxyde continuent de croître. La consommation mondiale de combustibles fossiles est passée de 7,5 milliards de tonnes d'équivalent pétrole en 1992 à 8 milliards de tonnes en 1996. Au moins, le rythme de l'appauvrissement des forêts naturelles se ralentit, mais la déforestation continue à un taux inacceptable. Davantage d'individus ont accès à l'eau potable, mais un tiers cependant de la population mondiale vit dans des pays qui sont confrontés à une pénurie modérée à graves de ressources en eau. Les experts ont calculé que si de nouveaux efforts ne sont pas faits pour gérer les ressources mondiales en eau, il y aura une crise mondiale de l'eau d'ici à l'an 2025.

Dans les océans du monde, la plupart des espèces susceptibles d'être pêchées sont actuellement pleinement exploitées, voire surexploitées. Nous avons atteint ou sommes sur le point d'atteindre le point critique à partir duquel les stocks halieutiques mondiaux — et pas simplement les espèces individuelles — commencent à décliner. Il est essentiel que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification soit appliquée dès que possible. Interrompre et inverser l'avancée des déserts, notamment en Afrique, demeure une nécessité urgente.

La communauté internationale espère que des progrès sérieux seront accomplis à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre à Kyoto.

L'enjeu cette semaine n'est autre que la capacité du système international des États d'agir de façon décisive dans l'intérêt de tous. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les fonds et les programmes, ainsi que les institutions spécialisées, ont travaillé pour intégrer dans les efforts d'ensemble réalisés en faveur du développement durable des idées, des méthodes de travail et des programmes nouveaux. Mon programme de réformes de l'Organisation des Nations Unies inaugurerait un processus plus vaste de renouveau au sein de l'Organisation. Mais nous devons aller encore au-delà. Les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies doivent se joindre au secteur privé, à la société civile et aux organisations non gouvernementales dans un nouveau partenariat. Un tel partenariat, fondé sur la

reconnaissance d'un intérêt réciproque et d'une volonté de partager les responsabilités, lierait tous les protagonistes de l'environnement mondial dans une alliance axée vers l'action. L'Action 21 a été une démarche sans précédent. Nous devons agir selon des méthodes sans précédent pour l'appliquer.

Ne pas agir maintenant pourrait compromettre irréversiblement l'avenir de notre planète et déclencher une spirale dont la famine, les privations, les maladies et la misère sortiraient encore aggravées. Au bout du compte, nous pourrions être confrontés aux effets déstabilisateurs d'un conflit à propos des ressources naturelles vitales. Mais si nous portons nos regards vers le bien-être de notre planète et de tous ses habitants, ceux d'aujourd'hui et ceux des générations futures, nous réussirons. Nous ne devons pas échouer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa déclaration.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de la Commission du développement durable sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (A/S-19/14)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la Commission du développement durable, S. E. M. Mostafa Tolba, de l'Égypte.

M. Tolba (Égypte), Président de la Commission du développement durable (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de présenter à cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale le rapport de la cinquième session de la Commission du développement durable (CDD), laquelle a fait office d'organe préparatoire pour cette session.

Les préparatifs pour l'examen après cinq ans des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ont été complexes et ont exigé une large participation. La réunion de la CDD n'était pas seulement un événement sur trois semaines.

La Commission a grandement bénéficié, premièrement, de plusieurs réunions et mesures importantes tenues et prises à l'appui du suivi du Sommet de la Terre + 5 par les gouvernements, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales; deuxièmement, d'une contribution importante des experts du Groupe de travail intersessions de la Commission lorsque ont été entamés les débats intergouvernementaux officiels sur les résultats éventuels de la session extraordinaire; troisièmement, du rapport du Groupe intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable qui, ces deux dernières années, a considérablement favorisé la compréhension, l'appui et le consensus général en faveur d'un programme forestier mondial; et, quatrièmement, du rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies.

Les négociations au sein de la Commission ont été enrichies par la contribution politique décisive du débat de haut niveau, tenu au début de ses délibérations, auquel participaient un grand nombre de ministres et de décideurs venus de toutes les parties du monde. Ce débat de haut niveau a porté sur les moyens d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 et a donné une orientation et un élan aux négociations en cours au sein de la Commission. Ces négociations ont également été enrichies par des réunions-débats avec les représentants de tous les groupes importants de la société civile qui ont fait part aux gouvernements de leurs vues, de leurs inquiétudes et de leurs attentes. Les éléments marquants de ces activités figurent dans le rapport qui a été présenté à l'Assemblée pour examen.

Le rapport de la Commission contient également le projet de document final de la session extraordinaire. Ce document fournit une évaluation des progrès — ou de l'absence de progrès — réalisés depuis le Sommet de Rio, ainsi qu'une série de recommandations spécifiques sur les nouvelles mesures à prendre pour accélérer le mouvement en vue de relever les défis que pose le développement durable. La réalisation d'un développement durable est probablement l'un des objectifs les plus difficiles, voire les plus urgents et les plus prometteurs auxquels nous sommes confrontés au seuil du prochain millénaire. Elle exige de notre part à tous — États, groupes et personnes — une détermination, des mesures, un partenariat et, parfois, des sacrifices à consentir au niveau de nos modes de vie traditionnels et de nos intérêts personnels. Il n'est pas surprenant qu'en dépit d'un grand nombre de propositions importantes déjà recommandées par la Commission pour adoption par la session extraordinaire, il n'ait été possible de s'accorder que sur un nombre limité d'éléments qui sont contenus dans le

rapport de la Commission dont l'Assemblée est saisie, au cours de la session de la Commission.

Au cours de la semaine dernière, des consultations intergouvernementales intenses ont eu lieu sur toutes les questions en suspens qui figuraient dans le rapport de la Commission, ainsi que sur le texte du projet de déclaration politique. Ces deux documents — le projet de déclaration politique et ce que j'appellerai le projet de «programme pour la future mise en oeuvre d'Action 21» — doivent être examinés conjointement et adoptés simultanément par la session extraordinaire, à la suite de négociations ultérieures au sein du Comité spécial plénier.

La Commission et les consultations intergouvernementales qui ont suivi ont permis de rassembler ces questions particulièrement délicates et sensibles dans notre programme commun. Ces questions ne sauraient être résolues uniquement au moyen de nouveaux projets de rédaction ou d'autres échanges d'arguments. Pour parvenir à un accord, il sera nécessaire de faire preuve d'une réelle volonté politique et de prendre des décisions politiques responsables dans un esprit de partenariat et de coopération.

Ces questions incluent, entre autres, premièrement, le renforcement de la volonté internationale de trouver des moyens d'application destinés à accélérer la marche des progrès vers un développement durable, notamment dans le domaine des ressources financières, compte tenu en particulier du rôle de l'aide publique au développement, des instruments économiques et de leurs liens avec le commerce, de la mobilisation des ressources financières nationales ainsi que de la nature du mécanisme global de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; deuxièmement, la question de savoir comment poursuivre le processus de travail intergouvernemental sur les forêts; troisièmement, un message qui sera présenté à la réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Kyoto en décembre 1997, et qui reprendra les vues de l'Assemblée sur les mesures à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre; et, quatrièmement, la question relative aux possibilités de faire adopter une taxe sur l'aviation ou le kérosène.

Les résultats des travaux de la Commission, tant ceux qui ont déjà fait l'objet d'un consensus que ceux qui nécessitent des négociations ultérieures, sont présentés à l'Assemblée qui devra les examiner et prendre des mesures en

conséquence. J'espère sincèrement que les dirigeants qui participent à cette session prendront une décision collective qui nous aidera tous à rendre les vies de cette génération et des générations à venir, plus prospères, plus sûres et plus épanouissantes.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session (A/S-19/2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la pratique suivie lors des précédentes sessions extraordinaires et sur la base des propositions figurant dans le document A/S-19/2, je propose les dispositions suivantes aux fins de l'organisation de la dix-neuvième session extraordinaire.

S'agissant des présidents des grandes commissions, je propose que les présidents des grandes commissions de la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale occupent les mêmes fonctions à la dix-neuvième session extraordinaire.

Je crois comprendre que l'Assemblée adopte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En conséquence, j'informe l'Assemblée que les présidents des grandes commissions de cette session extraordinaire sont les suivants :

Le Président de la Première Commission, S. E. M. Alyaksandr Sychou (Biélorus); le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), S. E. M. Aloukèo Kittikhoun (République démocratique populaire lao); le Président de la Deuxième Commission, M. Arjan Hamburger (Pays-Bas); la Présidente de la Troisième Commission, Mme Patricia Espinosa (Mexique); et le Président de la Sixième Commission, S. E. M. Ramón Escovar-Salom (Venezuela).

S'agissant de la Cinquième Commission, en l'absence de son président, le Secrétariat a été informé que M. Syed Rafiqul Alom (Bangladesh), Vice-Président de la Cinquième Commission, sera le Président par intérim de la Commission pour la durée de la session extraordinaire.

Je propose que les Vice-Présidents de la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale occupent

les mêmes fonctions pendant la dix-neuvième session extraordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En conséquence, les Vice-Présidents de l'Assemblée générale à la dix-neuvième session extraordinaire sont les représentants des États Membres suivants : Andorre, Angola, Bahamas, Burundi, Chine, Chypre, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Honduras, Lettonie, Jamahiriya arabe libyenne, Niger, Pakistan, Paraguay, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Turquie.

Je propose à l'Assemblée de créer un Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de l'élection du président du Comité ad hoc plénier, il a été recommandé que le Président de la Commission du développement durable, S. E. M. Mostafa Tolba (Égypte), occupe les mêmes fonctions au Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire.

J'en conclus que l'Assemblée souhaite élire par acclamation M. Mostafa Tolba Président de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, je félicite S. E. M. Mostafa Tolba et lui souhaite plein succès dans l'exercice des lourdes responsabilités qu'il vient d'assumer.

Conformément à la pratique suivie lors des précédentes sessions extraordinaires, je propose également que le Président du Comité ad hoc plénier soit un membre du Bureau de la dix-neuvième session extraordinaire.

En l'absence d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Bureau de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale est maintenant pleinement constitué.

Nous passons maintenant à la question de la participation des observateurs aux travaux de la session extraordinaire.

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale, dans le paragraphe 4 de sa résolution 51/181 du 16 décembre 1996, a décidé d'inviter les États membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, à participer aux travaux de la dix-neuvième session extraordinaire en qualité d'observateurs, à savoir : les îles Cook, le Saint-Siège, Kiribati, Nauru, Nioué, la Suisse, Tonga et Tuvalu.

Par conséquent, j'informe l'Assemblée que ces États ont été invités à participer au débat en séance plénière en qualité d'observateurs.

Je propose également que les organisations et autres entités intergouvernementales qui ont reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux travaux de l'Assemblée générale soient invitées à participer au débat en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose en outre que le Comité spécial plénier puisse également entendre des déclarations des observateurs. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose maintenant d'inviter les représentants des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies à participer au débat en séance plénière à condition qu'ils soient représentés au plus haut niveau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose en outre que la Commission spéciale plénière puisse également entendre des déclarations des représentants des programmes et institutions spécialisés des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision 51/467 du 18 avril 1997, et sans que cela crée un précédent pour les futures sessions extraordinaires de l'Assemblée, j'ai adressé des invitations aux représentants de grands groupes tels qu'identifiés dans le Programme Action 21 et représentés par les organisations non gouvernementales dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou inscrites sur la liste à participer au débat en séance plénière.

Par ailleurs, conformément à la décision 51/467 du 18 avril 1997, les représentants de ces grands groupes qui n'auront pu être accueillis pour participer au débat sur un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, qui a eu lieu en séance plénière de la dix-neuvième session extraordinaire, pourront être invités à prendre la parole devant le Comité spécial plénier.

J'informe l'Assemblée que l'Union interparlementaire a demandé à faire une déclaration dans le débat en séance plénière de cette session extraordinaire.

À cet égard, j'ai engagé des consultations avec les groupes régionaux, et je crois comprendre que cette demande formulée par l'Union interparlementaire n'a fait l'objet d'aucune objection.

Puis-je considérer par conséquent que l'Assemblée générale, sans pour autant créer un précédent, accepte d'entendre une déclaration de l'Union interparlementaire pendant le débat qui aura lieu en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière, je voudrais rappeler aux délégations que, en raison du temps imparti, la liste des orateurs a été établie étant entendu que les déclarations ne dépasseront pas sept minutes.

Dans le cadre de cette limite, un système de témoins lumineux a été installé à la tribune de l'orateur, qui fonctionne de la façon suivante : une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur, une lumière orange s'allumera trente secondes avant la fin du délai des sept minutes, et une lumière rouge s'allumera une fois que le délai de sept minutes se sera écoulé.

Je lance un appel aux participants au débat en séance plénière pour qu'ils coopèrent avec nous en limitant leur

déclaration à sept minutes afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs pour une séance donnée puissent être entendus au cours de celle-ci.

Compte tenu du grand nombre de représentants qui sont déjà inscrits sur la liste des orateurs, il est proposé que les séances plénières commencent à 10 heures et 15 heures précises.

À cet égard, je tiens à assurer à l'Assemblée que j'occuperai ponctuellement le fauteuil présidentiel à l'heure prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier pour coopérer à cet égard.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour (A/S-19/1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En vue d'accélérer nos travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer par conséquent que l'Assemblée générale souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-19/1?

L'ordre du jour est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de la répartition des questions, je voudrais proposer que le point 8 de l'ordre du jour intitulé «Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21» soit renvoyé à la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat sur ce point aura lieu en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour, je voudrais appeler l'attention des membres sur le document A/S-19/19 qui contient une liste des documents dont est saisie l'Assemblée pour examen à cette dix-neuvième session extraordinaire.

Conformément à la décision qui vient d'être prise, cette liste est renvoyée à la Commission spéciale plénière pour examen.

Puis-je également considérer que compte tenu de la pratique de l'Assemblée générale, celle-ci souhaite examiner le point 9 de l'ordre du jour directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une déclaration de S. E. M. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil.

M. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté à la tribune.

Le Président Cardoso (*parle en portugais; interprétation à partir du texte anglais fourni par la délégation*) : Le Brésil est venu à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale pour déclarer sa volonté de demeurer au premier plan du processus qui a conduit à l'un des moments les plus significatifs de l'entente internationale.

La Conférence de Rio de 1992 a préparé la voie à un nouveau partenariat mondial et à une croissance économique fondées sur la justice sociale et l'utilisation durable des ressources naturelles. Cet accord international, fondé sur l'éthique de la responsabilité et de la coopération partagées, n'est autre que «l'esprit de Rio», legs le plus important de la Conférence que nous devons nous efforcer de ranimer.

Les cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Rio ont clairement montré que les changements dans les structures mondiales aux plans politique et économique ne se sont pas accompagnés de progrès à leur mesure dans la lutte contre la pauvreté et l'utilisation destructrice des ressources naturelles.

Afin de faire progresser ce programme, il faudra faire davantage que se contenter de tourner un regard complaisant vers le passé. Nous devons encore une fois soutenir le développement durable en tant que priorité dans les relations internationales. Il ne s'agit pas d'accuser ni d'intervenir

nir; il ne s'agit pas de rechercher hégémonie ou pouvoir, mais il faut coopérer. Nous devons rectifier le déséquilibre qui est apparu entre les progrès réalisés sur le plan des libertés politiques et économiques et les progrès du développement durable.

La sensibilisation à l'environnement est devenue une dimension indissociable de la citoyenneté. La protection de l'environnement a été pleinement intégrée dans les programmes politiques nationaux des pays. La conférence Rio + 5, en mars dernier, a constitué un exemple éloquent de l'action positive des organisations non gouvernementales sur les questions écologiques. Cette conférence a donné un nouvel élan au débat sur le développement durable et a marqué une résurgence de la prise de conscience environnementale.

Pour créer un point de convergence pour l'opinion publique internationale en ce qui concerne le développement durable, le Brésil est disposé à accueillir, à Rio de Janeiro, un forum de Rio sur l'environnement et le développement. C'est là une façon de garder vivant «l'esprit de Rio», en faisant de la ville de Rio la capitale internationale du développement durable.

Au cours de cette session, nous devons identifier, objectivement et judicieusement, les domaines dans lesquels aucun progrès n'a été réalisé et reconnaître que les défis de l'heure sont encore plus importants que ceux d'il y a cinq ans. Nous avons progressé dans l'examen de questions capitales telles que les changements climatiques, la biodiversité, les forêts et la désertification. Toutefois, les progrès ont été entravés par un manque de moyens efficaces de mise en oeuvre et de financement. Dans certains cas, nous ne sommes pas encore sortis de l'impasse dans les négociations. Le Brésil a présenté des propositions concrètes pour ce qui est du climat, de la biodiversité et des forêts.

La pauvreté et la dégradation de l'environnement, en particulier dans les zones urbaines, continuent de nuire aux conditions de vie de centaines de millions de personnes dans le monde entier. Il y a un programme écologique urbain qui est aussi important que ce qu'on appelle l'ordre du jour vert.

Nous devons faire prendre davantage conscience de l'importance de la protection des océans, qui sont le fondement même de la vie. À cet égard, nous devons stimuler des initiatives telles que la Commission mondiale indépendante sur les océans, dirigée par l'ancien Président du Portugal, Mario Soares. L'eau est déjà devenue l'une des

questions les plus pressantes inscrites à l'ordre du jour du prochain siècle.

Des modes de production et de consommation non viables continuent de foisonner.

Un manque de cohérence dans la façon d'honorer l'engagement pris en faveur de la coopération internationale sape l'esprit du partenariat forgé à Rio de Janeiro. Il est devenu plus facile de blâmer et d'accuser que d'agir. L'environnement sert à présent de prétexte à l'adoption de pratiques protectionnistes qui affaiblissent les fondements d'un système économique international ouvert et non discriminatoire. Nous devons rétablir l'équilibre réalisé à Rio. Nous ne devons pas sacrifier le développement durable au nom d'une efficacité économique illusoire.

Le Brésil, pays doté de biens écologiques qui sont parmi les plus importants et les plus diversifiés de la planète, est fermement attaché à la conception de l'avenir élaborée à Rio de Janeiro. Notre Constitution consacre les notions fondamentales du développement durable. Outre notre Action 21 nationale, nous sommes en train de mettre au point des programmes régionaux et locaux qui traduisent les défis que représentent les dimensions continentales de notre territoire. Nous avons une législation environnementale moderne, que nous continuons de compléter et d'améliorer. Nous mettons l'accent sur la coordination des politiques économiques et environnementales. À preuve notre Protocole vert qui tend à équilibrer les ressources financières et la protection écologique.

Nous avons sollicité la participation de la société civile dans la gestion de l'environnement et nous avons décentralisé les ressources et les mesures. Nous avons réservé 5,22 % du territoire brésilien, l'équivalent de 446 000 kilomètres carrés, à la création de parcs nationaux et de sanctuaires écologiques : des chiffres remarquables quel que soit le critère. La nouvelle politique nationale intégrée pour l'Amazonie vise la réorientation de la croissance économique et de la promotion du développement du peuple amazonien. Le programme pilote pour la protection des forêts tropicales du Brésil constitue actuellement l'un des exemples les plus notables de la coopération internationale en faveur du développement durable.

Dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), nous sommes sur le point de terminer un instrument juridique unifié sur l'environnement. Nous avons acquis une expérience considérable dans de nombreux domaines relatifs à la préservation de l'environnement, et nous sommes disposés à la mettre à la disposition de nos partenaires.

C'est pourquoi le Brésil s'est associé à une initiative avec l'Allemagne, Singapour et l'Afrique du Sud, afin de contribuer à l'effort commun fait pour définir les priorités pour le futur. Nous voulons donner l'exemple de la façon dont des pays connaissant des étapes différentes de développement peuvent démontrer, par la créativité et l'action concertée, la volonté politique de faire d'Action 21 une réalité concrète.

Les défis que nous devons relever pour réaliser cet objectif sont multiples : redoubler nos efforts dans la lutte contre la pauvreté; élargir le programme environnemental pour inclure l'environnement humain; renforcer la structure de l'ONU dans le domaine de l'environnement pour la rendre plus efficace; promouvoir la participation constructive des organisations non gouvernementales dans le débat social, en intéressant le monde du travail et les milieux d'affaires; favoriser l'adoption de mesures par des pays de même tendance sans nécessairement attendre ou espérer un consensus avant d'agir; reconnaître que les engagements pris en 1992 exigent un courant important de ressources nouvelles et supplémentaires, ainsi que le transfert de technologies écologiquement rationnelles; et donner priorité à l'éducation de base, et en particulier à l'éducation en matière d'environnement, en tant que manifestation inhérente à la citoyenneté et en tant que pilier du développement durable.

Alors, et alors seulement, nous serons en mesure de raviver l'esprit de Rio. Faisons-le ensemble, dans la coopération et dans la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République fédérative du Brésil pour sa déclaration.

M. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. le Camarade Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe.

Le Camarade Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe est escorté à la tribune.

Le Président Mugabe (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par saluer la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, la toute première réunion de ce genre depuis le Sommet de Rio et depuis

l'adoption d'Action 21 en 1992. Cette session a réuni des chefs d'État ou de gouvernement pour examiner et évaluer les progrès accomplis jusque-là dans la mise en oeuvre d'Action 21.

En Afrique, la situation sociale et économique, par rapport à celle d'autres pays en développement, n'a rien de réjouissant. Au contraire, frustrations, désespoir et désillusion continuent d'affliger les pays africains. Pour toute une série de raisons, l'Afrique, région du monde la plus en retard économiquement, est secouée par une profonde crise économique et sociale.

Le tableau mondial indique que les taux de croissance du produit national brut ont été en général positifs pour les pays en développement, puisqu'il s'est élevé à environ 5,3 % par an de 1992 à 1996. Mais pour l'Afrique subsaharienne, et dans une certaine mesure l'Europe orientale, les taux étaient bien inférieurs et ne dépassaient pas souvent les taux de croissance démographiques. Le Zimbabwe ne fait pas exception à cet égard, malgré les mesures positives que le Gouvernement zimbabwéen a prises.

Le chômage croissant, la dégradation constante du niveau de vie, et le cycle toujours plus marqué de la pauvreté ont tous contribué à dégrader davantage l'environnement, en particulier la dégradation accrue des forêts et la pollution mondiale des terres, de l'air et de l'eau. L'Afrique à elle seule souffre de la déforestation à un rythme de 3,6 millions d'hectares par an. On prévoit que sa part dans les émissions futures de dioxyde de carbone passera de 12 à 16 % du total mondial d'ici à l'an 2001.

La tendance générale dans le monde entier, qu'il s'agisse des pays ou des individus, est à l'enrichissement des riches et à l'appauvrissement des pauvres. L'atténuation de la faim et de la pauvreté n'a montré nulle part des progrès remarquables. Le fossé s'est élargi et continuera de s'élargir. Les pays riches et développés continuent d'attirer les capitaux et les investisseurs potentiels. Les pays pauvres en développement sont de plus en plus dépendants de l'aide, quand celle-ci est disponible. À cet égard, on estime que, depuis 1992, plus de 1,5 milliard d'individus sont devenus plus pauvres, et que ceux-ci vivent plutôt dans les pays en développement que dans les pays développés.

D'après des statistiques récentes sur la croissance de la population mondiale, la race humaine atteindra un total de 5,6 milliards d'individus à la fin du siècle. En raison de la pression démographique sur les terres, 3,3 milliards d'hectares de surface productive risquent de se transformer en désert stérile en l'an 2000. Ces statistiques peignent un

sombre tableau d'un monde que nos futures générations pourraient trouver inhabitable en raison des activités irresponsables et à courte vue que nous menons aujourd'hui.

Il est clair également qu'on enregistre une rupture fondamentale avec les tendances passées de la consommation d'énergie. Les combustibles fossiles — pétrole, gaz, charbon — ont continué d'être les sources principales d'énergie. Les sources d'énergie renouvelables n'ont pas reçu toute l'attention qu'elles méritent. Reconnaisant l'importance de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, le Zimbabwe a accueilli le Sommet mondial de l'énergie solaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement présents ont adopté le Programme solaire mondial 1996-2005.

L'énergie est devenue l'une des questions prioritaires depuis Rio. Je dois ajouter que la crise de l'énergie n'affecte pas seulement les zones urbaines mais également les zones et les communautés rurales. On pense de plus en plus que l'utilisation de l'énergie solaire pourrait permettre de faire face à la demande d'une énergie propre et illimitée; d'où l'appel urgent lancé au financement des investissements et de la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et peu coûteuses, notamment de l'énergie solaire.

Le Sommet de Rio a appelé les gouvernements à prévoir des fonds disponibles pour l'application d'Action 21 dans leurs propres pays. En ma qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), permettez-moi de mentionner certaines questions importantes pour l'Afrique que cette session extraordinaire doit examiner. La Commission du développement durable a clairement mis en évidence les effets négatifs des tendances à la mondialisation qui caractérisent la situation des pays africains. Le rapport de la Commission pour le développement durable note que la plupart des pays ont enregistré une croissance lente ou même négative et continuent d'être marginalisés. Seule une coopération internationale permettra d'inverser ces tendances.

En dépit de nos maigres ressources et d'autres limitations, nous avons beaucoup fait en Afrique pour assumer notre part du contrat. Le règlement des problèmes nombreux et complexes auxquels sont confrontés les pays en développement et l'Afrique nécessitent les efforts concertés de la communauté internationale. Le système des Nations Unies offre le meilleur forum pour un dialogue et une coopération internationale sur le développement social et économique.

J'en appelle donc à cette session pour qu'elle réponde à l'appel lancé par la Conférence panafricaine des ministres africains de l'environnement, qui s'est tenue en mars dernier au Burkina Faso. Dans leur déclaration de Ouagadougou, les ministres ont exhorté la communauté internationale à contribuer au processus d'élaboration d'un programme d'action régional pour l'Afrique. Un tel programme d'action sur l'environnement et le développement durable pourrait permettre de s'attaquer aux questions les plus urgentes de la dégradation de l'environnement.

La communauté internationale ne semble se souvenir de l'existence de l'Afrique que lorsqu'un désastre frappe le continent. Et pourtant en Afrique, comme dans d'autres régions en développement, la pauvreté est le plus sérieux facteur simple responsable de la dégradation de l'environnement, car elle est liée au mauvais emploi des terres, à la déforestation et au manque d'accès à l'eau douce.

Si les ressources financières étaient disponibles, l'Afrique s'abstiendrait de tuer les animaux sauvages pour se nourrir, d'abattre les arbres pour produire de l'énergie et de polluer les ressources d'eau faute de disposer des technologies appropriées. J'invite donc les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont pris à Rio et lors des divers forums de l'Organisation des Nations Unies qui se sont tenus depuis. À cet égard, l'objectif agréé de l'Organisation des Nations Unies de consacrer 0,7 % et 0,15 % du produit national brut aux pays en développement et aux pays les moins développés, respectivement, contribuerait beaucoup à aider ces pays à réaliser le développement durable.

Cette session doit également aborder le phénomène préoccupant de la désindustrialisation qui se manifeste maintenant dans un certain nombre de pays. Il ne peut y avoir de développement durable sans industrialisation. Les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, continuent d'être marginalisés tout en étant soumis au double processus impitoyable et, d'une certaine manière, irréversible, de la mondialisation et de la libéralisation. Cette session doit charger le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'entreprendre une étude empirique complète et de faire rapport sur les implications et les conséquences pour le développement durable de la mondialisation et de la libéralisation.

Dans certains de nos pays, les entrepreneurs locaux sont évincés de la scène industrielle tandis que les gouvernements cèdent le terrain aux entreprises privées. Les entreprises transnationales sont les acteurs principaux qui, malheureusement, épuisent les ressources naturelles et polluent l'environnement dans le processus de la mondialisa-

tion et de la libéralisation. L'Organisation mondiale du commerce a offert aux sociétés transnationales des possibilités économiques à l'échelle mondiale, sans pour autant leur inculquer le sens des responsabilités dans le domaine de l'environnement, d'où la concurrence féroce et l'avarice des grandes sociétés dont nous sommes témoins et qui sapent l'ensemble du processus de développement durable.

La protection de l'environnement n'est pas possible au milieu d'une prédominance massive et endémique de la pauvreté, de l'ignorance et des maladies, lesquelles ne peuvent être éliminées en l'absence de développement durable. Ce lien organique entre l'environnement et le développement est malheureusement ignoré depuis le Sommet de la Terre à Rio. Dans l'annexe à la note du Secrétaire général nous notons le point de vue collectif des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies participant au Comité administratif de coordination, à savoir que

«L'espoir de disposer de ressources supplémentaires qui avait été évoqué à Rio ne s'est pas concrétisé.»
(A/S-19/6, par. 11)

Le Fonds pour l'environnement mondial s'est révélé un échec cuisant. Dans le contexte de la crise financière sans précédent qui affecte maintenant l'ensemble du système des Nations Unies, cela nous amène à nous demander s'il existe encore un véritable attachement au multilatéralisme. En tant que signataire d'Action 21, le Zimbabwe a intégré les objectifs de Rio dans des programmes de développement d'ordre écologique et culturel, sexo-spécifique et économique. C'est sous réserve que nous reconnaissons que les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de l'application d'Action 21 dans leurs territoires.

Ce que nous avons constaté au cours des cinq années qui ont suivi Rio c'est une immobilisation quasi totale du dialogue international sur l'environnement et le développement durable. Il s'agit d'un revers grave pour les efforts que nous faisons pour forger et renforcer le multilatéralisme. L'esprit et les résultats de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies devraient nous inciter à traduire dans la réalité la vigueur et le sérieux qui ont caractérisé le Sommet de la Terre à Rio.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Président de la République du Zimbabwe de sa déclaration.

Le Camarade Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ryutaro Hashimoto, Premier Ministre du Japon.

M. Ryutaro Hashimoto, Premier ministre du Japon, est escorté à la tribune.

M. Hashimoto (Japon) (*parle en japonais; interprétation à partir du texte anglais fourni par la délégation*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de présenter mes vues.

Lors du Sommet Planète Terre, il y a cinq ans, la communauté internationale a lancé une grande initiative en vue de protéger notre belle planète Terre et d'en faire pour toujours un lieu prospère et pacifique pour l'ensemble de l'humanité. Malheureusement, en dépit des énormes efforts consentis par la communauté internationale depuis lors, l'environnement mondial demeure confronté à de nombreux problèmes. Si la situation reste en l'état, il pourrait être difficile de léguer cette Terre irremplaçable au XXI^e siècle. Il nous faut dès maintenant renouveler notre détermination et envisager sérieusement l'adoption de mesures concrètes pour promouvoir le développement durable — objectif dont nous avons convenu à Rio de Janeiro.

Juste avant de venir ici, j'ai moi-même, avec les autres dirigeants qui ont participé au Sommet des Huit à Denver, renouvelé ma détermination à préserver l'environnement mondial. Je voudrais souligner deux points : notre responsabilité à l'égard des générations futures et la sécurité humaine au niveau mondial. Compte tenu de ces points, il importe que chacun d'entre nous développe une prise de conscience forte et assume ses responsabilités. Nous devons changer nos modes de vie. Il est en outre nécessaire de mettre au point des technologies environnementales novatrices et de promouvoir leur transfert vers les pays en développement pour favoriser le développement durable.

Étant donné qu'il est nécessaire actuellement de déployer un effort mondial pour s'attaquer aux problèmes de l'environnement, les Nations Unies prennent davantage d'importance. Nous devons renouveler notre volonté à coopérer avec l'ONU.

Parmi les nombreux problèmes environnementaux, les changements climatiques au niveau mondial apparaissent comme un problème grave dont les conséquences se font déjà sentir sur ceux qui vivent aujourd'hui, et continueront de se faire sentir sur les générations futures. La troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu

dans notre ancienne capitale de Kyoto, au mois de décembre. Nous ne devons épargner aucun effort pour veiller au succès de la Conférence. Les huit pays participant au Sommet de Denver sont convenus de s'engager à atteindre des objectifs importants, réalistes et équitables qui aboutiront à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à l'an 2010. C'est un message qui s'adresse également à cette session extraordinaire. À cette occasion, donnons la preuve, en tant que volonté générale des Nations Unies, de notre ferme attachement au succès de la Conférence de Kyoto. J'assure l'Assemblée que le Japon est résolu à ne rien négliger à cet égard, et j'en appelle sincèrement à tous les pays réunis ici pour qu'ils apportent leur coopération à la Conférence de Kyoto.

Il va sans dire que nous devons également nous efforcer, dans une perspective à moyen et à long terme, de résoudre le problème des changements climatiques au niveau mondial. Par exemple, si nous voulons stabiliser la densité du dioxyde de carbone dans l'atmosphère à un niveau approximativement deux fois supérieur à celui qui prévalait avant la révolution industrielle, il sera nécessaire de réduire dans le monde les émissions de dioxyde de carbone à une tonne par habitant d'ici à l'an 2100. C'est un grand défi qui ne pourra être relevé qu'au moyen des technologies existantes et le monde entier devra nécessairement oeuvrer de concert pour atteindre cet objectif. À cette fin, et en vue d'accélérer les efforts entrepris en coopération avec la communauté internationale pour prévenir le réchauffement planétaire, je vais proposer une initiative qui s'appellerait : «stratégie d'ensemble pour la prévention du réchauffement de la planète» ou «initiative verte». Cette initiative comprendrait deux volets : «la technologie verte» et «l'aide verte». Au titre de «la technologie verte», nous encouragerions les efforts que font les pays développés pour mettre au point et diffuser des technologies de conservation de l'énergie; l'apport des sources d'énergie non fossiles, comme la génération d'énergie photovoltaïque; la mise au point de technologies énergétiques et environnementales novatrices; et la préservation des forêts et le boisement partout dans le monde. Au titre de «l'aide verte», nous utiliserions l'aide publique au développement et les ressources financières privées pour faire face aux problèmes d'énergie et de réchauffement de la planète et promouvoir la coopération avec les pays en développement grâce à la mise en valeur des ressources humaines.

Je lance un appel à la participation et la coopération des pays qui partagent ces idées.

Par le passé, le Japon a connu des problèmes de pollution très graves et, réflexion faite, il a réussi à renforcer ses

politiques environnementales de manière systématique. En outre, depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, le Japon a promulgué une loi fondamentale sur l'environnement et établi un Plan de base sur l'environnement, indiquant ainsi clairement sa nouvelle politique environnementale. Aux jeux olympiques d'hiver, qui se tiendront à Nagano l'année prochaine, nous accorderons toute l'attention possible à la préservation de l'environnement. Et l'Exposition Aichi, qui aura lieu en l'an 2005, aura pour thème : «Préservez et protégez l'environnement naturel». Le Japon est prêt à faire état de ses succès comme de ses échecs, et à coopérer avec d'autres États afin d'éviter que ses erreurs ne se répètent.

L'aide publique au développement (APD) joue un rôle important en faveur de la promotion d'un développement durable dans les pays en développement. L'APD japonaise est conforme au principe selon lequel la conservation de l'environnement et le développement doivent aller de paire. Notre pays a atteint l'objectif ambitieux qu'il s'était fixé lors du Sommet de la Terre et a, en fait, dépassé le montant prévu d'APD dans le secteur de l'environnement, et ce, à raison de plus de 40 %; il a fourni 1,44 trillion de yens, soit environ 13,3 milliards de dollars, sous forme d'assistance, pour une période de cinq ans.

Bien que mon gouvernement se heurte à présent à de graves contraintes budgétaires, il accordera toute l'attention possible à l'APD dans le domaine de l'environnement. Comme deuxième initiative, je voudrais annoncer que nous allons promouvoir à l'intention des pays en développement un nouveau plan intitulé : «Initiatives pour le développement durable en vue du XXIe siècle». Le plan d'action au titre de cette initiative, est le suivant.

D'abord, s'agissant des mesures relatives à la pollution de l'air et des eaux, le Japon encouragera l'établissement d'un réseau de contrôle des retombées acides en Asie de l'Est. En utilisant les centres environnementaux qu'il a contribué à créer, le Japon renforcera, par exemple, la capacité de surveillance des pays et s'efforcera d'établir un réseau d'information sur la pollution. De plus, il encouragera davantage le transfert d'écotechnologies destinées à lutter contre la pollution.

Deuxièmement, en ce qui concerne le problème du réchauffement de la planète, le Japon encouragera le transfert vers les pays en développement des technologies liées à la conservation de l'énergie et des sources d'énergie nouvelles, y compris les transferts au titre du mécanisme de «l'aide verte», que j'ai évoqué auparavant.

Troisièmement, pour ce qui est du problème de l'eau, le Japon encouragera la création de systèmes d'eau et d'égouts et il continuera d'oeuvrer à la prévention des problèmes de santé et des effets nuisibles de la pollution des eaux sur l'environnement.

Le quatrième point porte sur la préservation de l'environnement naturel, et la question des forêts est, à cet égard, particulièrement importante. Nous allons promouvoir la coopération des efforts de boisement de vastes régions. Dans le domaine de la préservation de la diversité biologique, nous encouragerons le lancement d'activités principalement par le biais du Centre de la biodiversité en Indonésie, qui a été créé à l'initiative conjointe de l'Indonésie, des États-Unis et du Japon. En ce qui concerne la préservation des récifs de corail, nous allons créer un centre de recherche sur la préservation de ces récifs en Asie et dans le Pacifique, qui devrait jouer un rôle central pour la mise en place d'un réseau de coopération de la recherche.

Enfin, mais pas moins important, le dernier point a trait à la promotion de l'éducation environnementale. Nous pensons que la sensibilisation accrue de tous les peuples aux problèmes de l'environnement, grâce à une éducation environnementale, est essentielle à la création d'un environnement sain. Nous envisageons de coopérer en vue de promouvoir le lancement de programmes d'études de l'environnement au niveau mondial et d'appuyer la coopération dans le domaine de la recherche internationale, en créant un institut de stratégies mondiales pour l'environnement, qui serait notamment chargé d'entreprendre des recherches sur les stratégies et d'étudier les moyens d'élaborer de nouvelles politiques.

Le Japon, qui a connu les abîmes de la dévastation et du désespoir de l'après-guerre, connaît une croissance économique rapide depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et s'est trouvé confronté à des problèmes de pollution graves. À l'exception du Japon, nul pays ne peut probablement partager à la fois les souffrances d'un pays en développement et les inquiétudes d'un pays développé. C'est pourquoi mon pays considère que la promotion du développement durable relève de sa politique nationale. Je m'engage à ne ménager aucun effort pour veiller à ce que cette belle planète Terre soit léguée au XXI^e siècle. Lançons maintenant une initiative de partenariat pour la préservation de l'environnement mondial et du développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Japon de sa déclaration.

M. Ryutaro Hashimoto, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté à la tribune.

Le Président Mkapa (*interprétation de l'anglais*) : En 1992, à Rio de Janeiro, des dirigeants mondiaux et diverses organisations non gouvernementales ont parlé de l'environnement mondial et du développement. De nobles objectifs ont été fixés et des engagements solennels ont été pris d'accroître le développement économique et social durable et de protéger l'environnement dont dépend un tel développement. Le Programme Action 21 a été un engagement universel envers un partenariat mondial sans précédent mais nécessaire pour assurer le bien-être futur de l'humanité et la survie de la civilisation.

Aujourd'hui, nous devons examiner sérieusement la distance que nous avons parcourue individuellement et collectivement vers cet objectif et voir si on peut ranimer l'esprit de Rio en faveur d'un partenariat mondial. Le Programme Action 21 a-t-il reçu l'appui politique national et international dont son succès dépend? Les enjeux sont clairs, les protagonistes identifiés et les modalités convenues. Essayer de renégocier ces nobles engagements pris librement en 1992 serait reculer par rapport au consensus mondial de Rio et ralentir la dynamique déjà obtenue, qui, si elle était perdue, pourrait l'être à jamais.

Nous savions et nous avons accepté qu'il n'y aurait pas d'ajustement et de solution sans douleur, et que pour réussir nous avons besoin d'un partenariat mondial. Les conséquences de la dégradation de l'environnement et de la pollution ne respectent aucune frontière. Elles touchent aussi bien les pollueurs que les non-pollueurs, les riches et les pauvres — ce qui renforce la notion de responsabilité commune mais différenciée.

Des progrès notables ont été réalisés, en particulier par les pays en développement, dans la mise en oeuvre d'Action 21. Des conventions internationales sur l'environnement telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ont été conclues et sont à présent entrées en vigueur. Mais ces succès et d'autres restent modestes par rapport à ce qu'on avait à

l'esprit en 1992, et il faut voir comment sera assurée leur mise en oeuvre.

Ainsi, on avait convenu à Rio de réaliser l'objectif de l'ONU pour ce qui est d'une contribution des pays développés de 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. En fait, cette contribution a connu une baisse depuis Rio et est passée de 0,34 % en 1992 à 0,25 % actuellement. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je remercie les quatre pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui ont réalisé cet objectif de l'ONU.

La capacité des pays en développement de mettre en oeuvre l'Action 21 dépend essentiellement de courants accrus nets de l'aide publique au développement en leur faveur. Tout déclin de l'aide publique au développement érode la capacité des pays en développement à mettre en oeuvre les accords et le plan d'action de Rio. C'est pourquoi la dégradation de l'environnement, qui aurait pu facilement être empêchée, perdure. La pauvreté s'est aggravée dans certaines régions et l'inégalité des revenus entre nations et au sein des nations s'est accrue.

Son capital doit être sensiblement augmenté si on veut que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) puisse financer comme il convient les programmes qui en relèvent et également les nouveaux domaines qui n'ont pas encore de mécanisme de financement propre, tels que la Convention sur la désertification et la sécheresse.

De nombreux pays en développement ont reconnu que le commerce et les investissements privés constituent une base plus sûre et plus appropriée pour la croissance et le développement durables. Nous avons noté une augmentation sensible des investissements étrangers directs nets dans les pays en développement et une évolution récente de la politique du Groupe des Sept dans la promotion du commerce et de l'investissement en Afrique. Mais il ne faut pas oublier que, premièrement, les investissements étrangers directs sont axés sur des projets qui offrent des rendements rapides et non pas nécessairement sur ceux qui sont compatibles avec les objectifs de développement durable fixés à Rio. Et, deuxièmement, que les pays les moins développés n'ont pas encore les capacités humaines et le développement infrastructurel nécessaires pour attirer les investissements étrangers directs. Beaucoup entreprennent d'ambitieuses réformes politiques et économiques et continuent d'améliorer leurs systèmes d'investissement et leurs régimes régulateurs. De nombreux investissements sont cependant nécessaires pour renforcer les capacités financières et humaines, pour édifier les infrastructures nécessaires et pour créer des

marchés plus intégrés. Ces investissements continueront de dépendre principalement du financement de l'aide publique au développement et non pas des investissements étrangers directs.

La dette extérieure de l'Afrique qui est insoutenable entrave sérieusement la croissance, le développement et la préservation de l'environnement. Le service de la dette représente plus de 30 % des revenus de l'Afrique à l'exportation, 25 % de nos économies et plus de 4 % du produit intérieur brut de l'Afrique. Un tel fardeau est insupportable. La dette multilatérale qui, en Afrique, représente près de la moitié de l'ensemble du service de la dette, est une source majeure de préoccupation. Nous nous félicitons des récentes initiatives d'allégement de la dette, mais lorsque les critères de qualification sont trop stricts ou lorsque les améliorations doivent être rapportées à trop long terme, les médicaments pourraient parvenir quand le patient est dans un état désespéré.

À Rio, nous avons reconnu que les transferts de technologies sont essentiels si l'on veut que les pays en développement puissent assurer la transition vers le développement durable. Par conséquent, il faut convenir au niveau international de modalités pour le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement sur une base prévisible et stable. Cela ne peut se faire par le jeu des forces du marché ni par le seul secteur privé. Il faut des projets de technologies financés par des fonds publics, y compris la création de centres régionaux de technologies, pour encourager le développement et le transfert de technologies dans des conditions favorables. Les pays développés devraient apporter leur appui à de tels programmes, et les conditions de transfert de technologies, en particulier de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement, devraient être allégées.

Nous avons tous cherché à traiter de la dégradation de l'environnement qu'entraînent les modèles non viables de consommation et de production, en particulier dans les pays développés.

Au mois de septembre dernier, le Sommet mondial sur l'énergie solaire a eu lieu à Harare, et à cette occasion l'accent a été mis sur l'importance de mettre au point l'énergie solaire comme source d'énergie propre et renouvelable. De nombreux pays en développement ont présenté des projets d'énergie solaire qui pourraient être très utiles à cet égard. Ces projets exigent un appui actif et pratique de la part des pays développés.

Cette session extraordinaire devrait marquer le début d'un nouvel esprit de partenariat mondial pour le développement durable et pour des mesures de réduction de la pauvreté grâce à une augmentation de l'aide publique au développement et de l'investissement étranger direct pour le renforcement des capacités de financement et un accès préférentiel et non limité aux marchés des pays développés. Nous devrions quitter New York avec des objectifs clairs, des calendriers précis et les moyens de les réaliser, en tenant compte du principe de la responsabilité commune mais différenciée.

C'est à ce type de partenariat mondial et concret que le Groupe de 77 et la Chine adhèrent pour le bien commun des générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République-Unie de Tanzanie de sa déclaration.

M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Wim Kok, Premier Ministre et Ministre des affaires générales du Royaume des Pays-Bas.

M. Wim Kok, Premier Ministre et Ministre des affaires générales du Royaume des Pays-Bas, est escorté à la tribune.

M. Kok (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie s'associent à cette déclaration.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale nous offre une occasion dont nous nous félicitons, celle de dresser le bilan des progrès réalisés depuis le Sommet de Rio de 1992, puis de fixer une politique pour les années à venir. Nous devons viser un développement durable mondial, qui ne peut être réalisé que par des politiques environnementales, économiques et sociales qui soient cohérentes et bien coordonnées. Il nous faut un équilibre durable entre protection de l'environnement et croissance économique. Le développement ne peut durer que si nous éliminons la pauvreté, favorisons l'emploi, encourageons l'intégration sociale, mettons en place une administration démocratique,

offrons la promotion de l'égalité des sexes et respectons tous les droits de l'homme.

Notre recherche de développement durable signifie un changement des modes de production et de consommation. Au sein de l'Europe, nous découragerons l'utilisation inefficace des matières premières rares et d'énergie. Les prix doivent refléter les coûts de l'environnement. Nous voulons une croissance économique qui relâche toujours davantage les pressions sur l'environnement. Depuis Rio, nous allons graduellement dans ce sens. Nous nous rendons compte maintenant que nous devons redoubler d'efforts. Des modifications de consommation sont tout aussi indispensables. Une consommation notoirement excessive des nantis exerce une forte contrainte sur les ressources et constitue une injustice pour les pauvres. Elle est préjudiciable à la santé publique et au bien-être.

L'environnement est une priorité mondiale, tant dans la vie publique que dans le secteur privé. Nous risquons de dépasser des seuils au-delà desquels de graves dégâts se produiront, dont certains seront irréversibles. Et même si une partie des dégâts est réparable, ce serait à un coût inutilement élevé, voire à un coût qu'on ne peut se permettre. Préserver les générations futures de ce danger et de ce fardeau, tel est notre devoir.

Les changements climatiques sont un problème mondial. Le monde industrialisé devrait prendre les devants en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. Les pays développés devraient prendre un engagement juridiquement contraignant à Kyoto. L'Union européenne a convenu d'une réduction graduelle des émissions de gaz à effet de serre de 15 % en moyenne en deçà du niveau de 1990 d'ici à l'an 2010. Par des politiques et des mesures obligatoires et recommandées, y compris celles qui sont harmonisées, il faut s'employer à atteindre cet objectif.

Dans de nombreuses régions du monde, nous approchons de la limite des ressources en eau douce. Il est essentiel de faire prendre conscience des crises potentielles de l'eau en plaçant cette question parmi les préoccupations internationales. Il convient d'adopter une démarche intégrée afin de conjuguer la gestion de l'eau et des sols. La priorité doit aller à l'eau potable, à une eau de bonne qualité en quantité suffisante pour l'utiliser à d'autres fins et à la gestion intégrée des aires d'alimentation en eau.

La déforestation se poursuit au rythme de 11 millions d'hectares par an. À Rio, nos pays avaient adopté les Principes des forêts. Il est temps maintenant d'aller un peu plus

en avant et d'entamer un processus de négociation sur une convention mondiale sur les forêts, qui devrait être ouverte à la signature en l'an 2000. Nous sommes prêts à continuer à offrir un appui financier substantiel à cet effet.

La désertification tourmente de nombreuses parties du monde, notamment en Afrique. L'Union européenne demande à la communauté internationale d'appuyer le mécanisme mondial pour mettre en oeuvre cette Convention. Nous consacrons déjà des ressources considérables à cet égard et nous sommes prêts à faire plus, de préférence avec d'autres donateurs.

De nombreux problèmes continuent d'entraver la promotion d'un des objectifs principaux d'Action 21 : les transferts de technologies des pays riches vers les pays pauvres. Nous sommes prêts à promouvoir les transferts de technologies dans un cadre multilatéral.

Récemment, l'Union européenne a lancé trois initiatives. Premièrement, il faut une répartition efficace et équitable des ressources en eau et leur gestion intégrée et durable. Deuxièmement, des mesures concertées sont nécessaires pour aboutir à des politiques durables et coordonnées en matière d'énergie. Troisièmement, des études ont montré que d'ici 50 ans, le monde aura besoin d'une écoefficience décuplée. Un développement économique sans une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie conduira progressivement mais inévitablement à un arrêt complet. L'Union européenne a proposé d'étudier la faisabilité d'un quadruplement de l'écoefficience, qui devrait être réalisé d'ici deux ou trois décennies.

Aussi importante soit-elle, l'aide au développement ne devrait jamais être considérée comme un substitut à la mobilisation des ressources nationales et de l'investissement étranger. L'investissement étranger direct vers les nations en développement a été multiplié par six durant les années 90, mais trop peu de pays en bénéficient. Nous devons nous assurer que les investissements sont affectés de telle façon qu'ils puissent contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objectifs du développement durable.

L'Union européenne réaffirme les engagements pris à Rio de Janeiro. Nous nous engageons de nouveau à fournir à des conditions de faveur de nouvelles ressources additionnelles indispensables à une mise en oeuvre rapide et progressive d'Action 21.

Les États membres de l'Union européenne feront de leur mieux pour tout au moins juguler la tendance à la baisse de l'aide au développement, et ils ne ménageront rien

pour inverser cette tendance, afin que d'autres pays puissent atteindre l'objectif de 0,7 % de l'aide publique au développement. Nous nous engageons à fournir des ressources à l'Afrique ainsi qu'aux pays les plus pauvres d'autres régions. Depuis Rio, plusieurs initiatives ont été prises pour mettre en oeuvre des programmes de développement durable dans des domaines spécifiques. Nous travaillons avec d'autres pays pour appliquer ces programmes et faire en sorte que des ressources adéquates soient disponibles à cette fin. Toutefois, l'Union européenne, en tant qu'important donateur, insiste pour que le fardeau soit partagé équitablement entre les donateurs traditionnels et les pays qui sont maintenant en mesure de le faire.

Quant au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union européenne est prête à reconfirmer le mandat actuel et à prendre l'engagement de renforcer solidement le Fonds en procédant, entre autres, à son substantiel réapprovisionnement.

Dans moins de trois ans, nous entrerons dans un nouveau millénaire. Faisons en sorte de contribuer à un développement véritablement durable au seuil de cette ère.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires générales du Royaume des Pays-Bas de sa déclaration.

M. Wim Kok, Premier Ministre et Ministre des affaires générales du Royaume des Pays-Bas, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. José María Aznar, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne.

M. José María Aznar, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, est escorté à la tribune.

M. Aznar (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous connaissons, certes, une époque où des défis individuels et sociaux nous obligent à trouver des solutions novatrices, à l'échelle nationale et internationale. Maintenant, tout en nous approchant d'un changement de siècle, dont l'itinéraire n'a pas encore été tracé et pour lequel il n'y a pas de cartographie précise, nous devons rechercher des solutions aux problèmes actuels et étudier les problèmes de l'avenir.

Nous avons assisté à des transformations spectaculaires dans le domaine de la technologie et de la mondialisation

économique qui ont transformé profondément le monde tel que nous le connaissions. Et au milieu de tant de progrès, nous avons vu que la nature, considérée dans le passé comme durable et inépuisable, est en fait vulnérable et limitée.

Les résultats de Rio sont la preuve concrète de la prise de conscience par l'humanité du fait que seule la préservation de l'environnement peut permettre d'aspirer à une vie digne. Ils reflètent le devoir moral que nous avons de transmettre à nos descendants un monde habitable, d'éviter le vide éthique intervenu entre les systèmes traditionnels de l'Occident et l'apparition des nouvelles technologies dont a parlé Hans Jonas.

L'environnement est un patrimoine universel de l'humanité, dont nous ne sommes que les gestionnaires et non pas les propriétaires capricieux. Et nous n'avons pas le droit de dilapider les ressources dont nous priverions injustement nos enfants. Le fait que nous ne sommes pas satisfaits des progrès réalisés depuis Rio et notre volonté d'améliorer ses résultats confirment notre attachement à ce cadre éthique accepté par nous tous.

Nous devons surmonter les obstacles que rencontre la mise en oeuvre pratique de la notion de développement durable. Nous souscrivons donc intégralement aux objectifs que vient de présenter le Premier Ministre des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Le programme à mettre en oeuvre est vaste, et il y a deux priorités : l'élimination de la pauvreté et la modification des modes de production et de consommation.

La pauvreté nuit à tout progrès apparent d'une société, car elle entraîne la perte de capacités humaines et s'accompagne de carences en matière de nutrition, d'éducation, de santé et d'accès aux ressources productives. En outre, nous devons effectuer une nouvelle révolution technologique qui nous permette de mieux produire en utilisant moins de ressources et d'énergie. La consommation responsable doit faire partie de la conscience sociale, et cela tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Car, bien que nos conditions diffèrent, les problèmes sont communs et la nature unique. L'utilisation des ressources naturelles rares doit, par conséquent, être efficace.

Le concept de durabilité doit être intégré dans chaque société nationale au moyen de réformes économiques viables et socialement acceptables ainsi que de modifications qui favorisent le rôle de la société civile et le travail des citoyens dans un cadre démocratique. Le respect des droits de l'homme est une condition préalable du développement,

de même que le sont une bonne gestion des affaires publiques, l'égalité et le respect des connaissances traditionnelles et des pratiques de développement durable qui ont été léguées aux peuples autochtones.

Ensemble, nous devons créer un environnement économique international favorable et une politique commerciale acceptable au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Les institutions financières internationales intègrent de plus en plus ces données dans leurs programmes, et les pays développés doivent fournir un effort supplémentaire pour renouveler comme il convient les fonds existants.

Mais nous devons également attirer d'autres partenaires. La participation du secteur privé est fondamentale, car il détient et reçoit une grande partie des nouvelles technologies. L'investissement étranger direct est un puissant instrument de changement. Cette démarche exige un cadre multilatéral souple et, dans les pays bénéficiaires, un système juridique adéquat et la mobilisation des ressources internes. La coopération de développement est un instrument qui vient s'ajouter en complément.

Pour atteindre ces buts et pour encourager la responsabilité individuelle envers notre environnement commun, l'éducation des jeunes et de la société en général est notre meilleur instrument. La protection de l'environnement doit être clairement une priorité dans nos politiques éducatives.

Je représente un pays qui a connu un processus de modernisation rapide et qui est conscient également des dilemmes inhérents au développement et des agressions contre l'environnement. Je viens d'un pays d'écosystèmes fragiles, sur les littoraux d'une mer menacée, et j'appartiens à un peuple qui tout au long de son histoire a cherché vers le ciel les pluies qui atténueront la sécheresse.

Le bassin méditerranéen est un exemple clair d'une ressource naturelle partagée, dont la préservation est nécessaire à tous. Nous partageons avec d'autres pays européens et africains les problèmes de la désertification, de la sécheresse, de l'érosion, de la perte des surfaces cultivables et de l'emploi non durable du sol. C'est pourquoi nous sommes en faveur de la promotion de la Convention sur la désertification et de l'application de l'annexe IV sur la Méditerranée. De même, les forêts sont essentielles à la vie et à la biodiversité, raison pour laquelle nous devons parvenir à un accord sur la rédaction d'une convention sur la protection des forêts. En raison de notre identité méditerranéenne, la promotion d'un tourisme à caractère durable est également une priorité pour nous, tout comme la gestion adéquate des disponibilités et de la demande en eau.

Les valeurs que nous appliquons dans notre pays sont les mêmes que celles incarnées dans notre aide publique au développement. Nous disposons de technologies spécifiques adaptées à l'emploi des ressources rares et d'écosystèmes très divers, et nous sommes prêts à partager notre savoir et notre expertise. Pour cette raison, 35 % de notre aide bilatérale non remboursable est consacrée à des programmes dotés d'une composante environnementale.

L'araucaria est un arbre américain qui peut atteindre une hauteur de 50 mètres. Ses feuilles sont toujours vertes, et il couvre de larges étendues de forêts sur ce continent. Nous avons donné le nom de Projet Araucaria à un plan qui protégera cinq zones géographiques dont la biodiversité est riche et hautement représentative des principaux écosystèmes américains. Dans son application et son suivi, nous travaillerons avec la société civile ibéro-américaine, avec des organisations non gouvernementales et avec le secteur privé. Je crois sincèrement que ce programme et les nombreux autres programmes de protection à travers le monde représentent le meilleur moyen de préserver notre avenir commun.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne pour sa déclaration.

M. José María Aznar, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du très honorable Tony Blair, M.P., Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le très honorable Tony Blair, M.P., Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, est escorté à la tribune.

M. Blair (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de cette session extraordinaire.

Il s'agit de ma cinquième réunion internationale en huit semaines d'activité gouvernementale. À Londres mes trois enfants disent que je ne suis pas suffisamment à la maison. Mais je sais que c'est un sommet auquel ils souhaitaient vivement que je participe, car ils savent que les décisions qui seront prises ici auront de profondes répercussions sur le monde dont ils hériteront. Je vous parle donc en

ma qualité de nouveau Premier Ministre britannique, mais également de père.

Trois principes doivent nous guider dans les efforts entrepris aux fins de protéger l'environnement pour les générations futures.

Premièrement, nous devons intéresser chacun à l'environnement de la planète. C'est pourquoi la chute dans les subventions depuis 1992 est si préoccupante; c'est la raison pourquoi mon gouvernement soutient l'objectif d'aide de l'Organisation des Nations Unies; et c'est pourquoi nous faisons en sorte d'améliorer encore la qualité de notre assistance, d'enrayer le déclin de l'aide britannique au développement, et de concentrer de nouveau nos efforts sur la lutte contre la pauvreté. Nous donnerons la priorité aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique.

Au sommet de Denver, j'ai pris l'engagement, au nom du Royaume-Uni, d'augmenter de 50 % l'aide bilatérale que nous fournissons aux projets concernant la santé, l'éducation et les ressources en eau en Afrique, et nous avons pour objectif de réduire de moitié la pauvreté absolue dans le monde d'ici à l'an 2015.

Il est de notre propre intérêt de réduire la pauvreté. La pauvreté des personnes sans terres et désespérées est à l'origine de la plus grande partie des destructions des forêts tropicales. Et c'est la diminution de la forêt tropicale, poumon de la planète, qui menace la stabilité de notre propre climat.

J'espère que nous conviendrons cette semaine de commencer des négociations relatives à une convention sur la forêt. Il faut moins d'une heure pour abattre un arbre, mais une vie entière pour le remplacer. Si nous sommes sérieux à propos du développement durable, nous devons nous montrer sérieux à propos de la gestion durable du patrimoine forestier.

La Grande-Bretagne a à son actif une longue expérience de la gestion publique et privée des forêts. Nous tenons vivement à partager cette expérience. Je peux annoncer que pour la forêt nous avons l'intention d'adopter une nouvelle norme qui fournira un critère pour la régénération de nos forêts. Cette norme pourrait servir de modèle à d'autres pays. Je peux donc annoncer que la Grande-Bretagne va augmenter son aide au développement pour la gestion des forêts aux pays désireux de partager notre expérience.

Il existe un liquide plus précieux que le pétrole — l'eau. Tandis que certains pays trouvent normal l'eau courante au robinet, il y a trop de gens dans le même monde qui doivent tenir la journée avec ce qu'ils ont rapporté de leur voyage matinal au puits. La Grande-Bretagne jouera le rôle qui lui incombe dans la mise au point d'un plan d'action dont l'objectif sera de garantir un accès universel à l'eau potable et aux services sanitaires. J'espère que les progrès accomplis cette semaine conduiront à des résultats concrets lors de la Commission du développement durable de l'an prochain.

Il y a cinq ans, le sommet de Rio lançait Action 21. Depuis lors, en Grande-Bretagne, 70 % des municipalités ont été encouragées à «penser globalement, agir localement» par le biais d'Action 21 local. Mais nous devons faire davantage. Je veux que toutes les municipalités du Royaume-Uni adoptent les stratégies du programme local d'Action 21 d'ici à l'an 2000.

Le problème peut-être le plus inquiétant est celui que posent des changements climatiques. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter indéfiniment, les températures globales se seront élevées de 1 à 3,5 degrés centigrades d'ici à l'an 2100, et les niveaux de la mer pourront avoir monté d'un mètre. Certaines petites îles courent des risques sérieux. L'Union européenne a donc proposé comme objectif nouveau et audacieux de réduire d'ici à 2010 les émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés à 15 % au-dessous du niveau qu'elles ont atteint en 1990. Cet objectif nécessitera des mesures importantes : une utilisation plus efficace des transports; une meilleure conservation de l'énergie; et une utilisation plus importante des sources d'énergie renouvelables.

Beaucoup d'entre vous étaient à Rio. Ce fut un événement passionnant. Les questions relatives à l'environnement prédominèrent dans la politique et dans les médias. Des défis furent lancés, des objectifs furent fixés.

J'ai attaqué le Gouvernement britannique précédent sur de nombreux points. Mais il a respecté les engagements pris à Rio à propos des émissions de gaz à effet de serre.

D'autres pays ne peuvent pas dire la même chose, notamment certains grands pays industrialisés. Je dis que nos objectifs ne seront pas pris au sérieux par les pays pauvres tant que nous, les pays riches, nous ne les aurons pas atteints.

Pour être véritablement efficaces, nous devons agir globalement. À Kyoto, les pays industrialisés doivent

convenir d'objectifs juridiquement contraignants afin de parvenir à des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre durant la première décennie du siècle prochain. La plus grande responsabilité incombe aux pays où les émissions sont les plus importantes. En Europe, nous avons maintenant indiqué quelles sont nos intentions. Le temps des faveurs est passé et les autres pays doivent agir. Si nous échouons à Kyoto, nous manquerons à nos obligations envers nos enfants, car ils subiront les conséquences de notre échec leur vie durant. Et nous devons tous honorer les engagements que nous prenons. Fixer de nouveaux objectifs n'a guère de sens si les anciens ne sont pas atteints.

En même temps, les pays industrialisés doivent oeuvrer avec les pays en développement pour les aider à combattre les changements climatiques et la perte de biodiversité et à relever d'autres défis que pose l'environnement mondial. Nous devons honorer notre part du contrat et veiller à ce que les pays en développement disposent des ressources nécessaires à cette fin. Le Royaume-Uni appuie donc la reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial. Et nous proposons le renforcement du partenariat du Royaume-Uni avec les pays en développement dans le domaine du rendement énergétique et de la recherche sur l'évolution du climat et son observation.

Nous sommes tous logés à la même enseigne. Aucun pays ne peut échapper au réchauffement global ou ignorer les autres climats. Nous avons besoin de mesures communes pour sauver notre environnement commun. La Terre est la seule planète du système solaire dont l'environnement peut assurer la vie. Notre devoir solennel, en tant que leaders du monde, est de conserver avec soin ce précieux héritage et de transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants un environnement qui leur permettra de jouir d'une vie identique à la nôtre et qui pour nous va de soi. Et de fait les jeunes eux-mêmes ont une part importante à jouer dans tout cela.

Comme d'autres nations, le Royaume-Uni se prépare à célébrer le prochain millénaire. Mais le projet du millénaire sur lequel nous devons tous travailler consiste à sauver l'environnement mondial afin qu'il alimente la vie dans tous nos pays pendant 1 000 ans et plus. Montrons cette semaine que nous avons un projet : nous montrer à la hauteur de la tâche et des responsabilités qu'exige sa réalisation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration.

S. E. M. Tony Blair, M.P., Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Helmut Kohl, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne.

M. Helmut Kohl, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, est escorté à la tribune.

M. Kohl (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation à partir du texte anglais fourni par la délégation*) : D'emblée, qu'il me soit permis, au nom de la République fédérale d'Allemagne, d'exprimer notre plein appui à la déclaration faite par le Président de l'Union européenne, M. Wim Kok.

La fin de ce siècle offre à l'humanité des occasions historiques qui n'auraient pas semblé possibles il y a encore peu de temps. La fin du conflit Est-Ouest nous a beaucoup rapprochés de la paix mondiale. En même temps, le monde entier est de plus en plus conscient qu'il appartient à la communauté internationale de sauvegarder la création au même titre que la paix.

Le Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 a montré la voie à suivre pour aborder le XXI^e siècle avec un partenariat mondial pour l'environnement. Depuis lors, beaucoup a été fait, mais malheureusement il est également vrai que les principales causes de la pollution mondiale n'ont pas encore été inversées. La question cruciale qui se pose à notre génération est celle de savoir comment elle peut préserver en permanence la base naturelle de la vie pour une population mondiale croissante. Compte tenu de la diminution des réserves en eau potable, des éventuels changements climatiques que l'on ne peut pas prévoir et de la désertification accrue, cette question devient très urgente. Nous n'avons plus de temps à perdre.

Faute de relever ce défi maintenant, nous risquons de voir les conflits qu'entraîne le contrôle des ressources naturelles se multiplier. Même aujourd'hui, des millions de personnes, dans le monde entier, sont obligées de quitter leurs foyers à cause de la destruction de la base naturelle de leur existence.

Cependant, il y a également des événements positifs qui nous donnent des raisons d'espérer. Nous possédons maintenant, si nous voulons les utiliser, les connaissances et les moyens permettant de protéger de façon durable les sources naturelles de vie de l'humanité pour l'avenir.

Le message de Rio, lancé en 1992, reste valable : considérer les questions environnementales et de développement comme les deux faces de la même pièce et, enfin, agir en conséquence. Le fait que de plus en plus de personnes recherchent nourriture, énergie et logement épuise les ressources naturelles plus rapidement qu'elles ne peuvent être remplacées. C'est également pour cette raison que nous devons lutter contre la pauvreté dans le monde en développement plus énergiquement que nous l'avons fait par le passé.

Les pays industrialisés doivent encore jouer leur rôle en fournissant une aide économique et des technologies modernes. Mais cela signifie à son tour que les pays développés eux-mêmes doivent faire ce qu'ils peuvent pour créer les conditions d'un développement sain. Les pays industrialisés et les pays du seuil doivent veiller à ce que leur propre croissance économique ne signifie pas également une augmentation de la pollution.

Ici, à New York, à cette session, cinq ans après Rio, nous devons nous engager à réaliser des progrès substantiels. Je considère les principaux domaines d'action suivants à la fois comme une nécessité et une occasion de faire un grand pas en avant.

Tout d'abord, la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, tenue à Berlin en avril 1995, a jeté les bases d'un accord mondial pour la protection du climat. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait demander qu'un accord international soit conclu à la conférence qui doit avoir lieu à Kyoto, à la fin de l'année, afin de réduire de façon sensible l'émission de gaz à effet de serre. Les pays industrialisés devraient adopter la position et l'objectif dont a convenu l'Union européenne, à savoir réduire les niveaux des principaux gaz à effet de serre de 15 % d'ici à l'an 2010.

Deuxièmement, les forêts, en particulier les forêts tropicales qui sont vitales, continuent d'être détruites, et c'est pourquoi nous avons besoin d'accords internationaux contraignants sur la protection et l'exploitation durable des forêts — et nous en avons besoin maintenant, et non pas dans quelques années lorsqu'il sera trop tard pour sauver ces forêts tropicales vitales.

Troisièmement, la cause de la protection de l'environnement mondial et du développement durable doit être clairement entendue à l'ONU. C'est pourquoi, à court terme, je pense qu'il importe d'améliorer sensiblement la coopération entre les diverses organisations traitant de l'environnement. À moyen terme, cela devrait entraîner la création d'une

organisation-cadre, à l'échelle mondiale, chargée des questions d'environnement, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement serait l'un des principaux piliers.

Quatrièmement, l'objectif d'un partenariat mondial pour l'environnement au cours du prochain siècle devrait également trouver sa place dans la Charte des Nations Unies.

Dans le passé, les divergences politiques entre le Nord et le Sud ont souvent influencé les discussions portant sur la protection mondiale de l'environnement et ont trop souvent rendu les progrès difficiles. C'est pourquoi, j'ai décidé, de concert avec le Président Cardoso, du Brésil, le Premier Ministre Goh Chok Tong, de Singapour, et le Vice-Président Mbeki, de l'Afrique du Sud, de lancer une initiative conjointe pour prouver, en prenant ces thèmes comme exemples, qu'il est possible pour le Nord et le Sud d'agir conjointement sur cette question vitale pour l'humanité.

En prenant cet engagement très personnel, nous cherchons à imprimer un nouvel élan à la protection mondiale des sources naturelles de vie et au développement durable. Nous espérons également aider ainsi à assurer le succès de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, cinq ans après la Conférence de Rio et deux ans après la Conférence de Berlin, les peuples du monde entier tournent leur regard vers New York avec un nouvel espoir. Ils attendent de nous un signal authentique et clair de l'amorce d'une nouvelle ère pour la protection des ressources essentielles de la vie. La protection de la création relève de notre responsabilité à l'égard des générations à venir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne pour sa déclaration.

M. Helmut Kohl, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Chirac, Président de la République française.

M. Jacques Chirac, Président de la République française, est escorté à la tribune.

M. Chirac (France) : La modernité, pour notre planète, modernité qui se confond peut-être avec sa maturité,

c'est la capacité à se juger elle-même, à penser le progrès et la croissance, à maîtriser les avancées technologiques pour qu'elles profitent d'abord aux hommes.

M. Samhan (Émirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.

Cinq ans après Rio, cette session extraordinaire des Nations Unies est un nouveau rendez-vous que notre planète se donne à elle-même. Il s'agit d'évaluer les menaces qui continuent à peser sur elle. Il s'agit de mesurer le chemin parcouru. Il s'agit de définir ce qui reste à effectuer pour parvenir à un développement durable, à un développement harmonieux qui conjugue croissance économique, progrès démocratique et respect de l'environnement.

Rio a marqué le début d'une prise de conscience. Elle était essentielle mais elle demeure insuffisante. Certaines convictions anciennes, rendues caduques par le XXe siècle sont encore trop présentes dans les esprits. Ainsi, il est faux de prétendre que la nature a la capacité de guérir toutes les blessures que l'homme lui inflige. Les espèces animales ou végétales ont disparu pour toujours. D'immenses espaces forestiers ne pourront jamais être reconstitués, car les sols ont disparu avec les arbres.

Ainsi, il est présomptueux de croire que l'intelligence de l'homme lui permettra toujours de réparer les erreurs commises au nom du progrès. Personne ne sait comment reconstituer la couche d'ozone. Personne ne saurait corriger le réchauffement climatique provoqué par l'effet de serre.

Instruits par l'expérience, nous sommes désormais conscients que le principe de précaution doit s'imposer partout. Nous en sommes conscients. Mais, cinq ans après Rio, constatons ensemble avec lucidité et modestie que beaucoup — beaucoup — reste à faire pour que ce principe inspire les décisions et les actions. Ce qui importe donc aujourd'hui, c'est de nous fixer des objectifs simples, concrets mais ambitieux pour les cinq ans à venir.

Parachevons, d'abord, l'édifice des règles internationales qu'impose le principe de précaution. En décembre, à Kyoto, mettons-nous d'accord sur les objectifs et les modalités de notre lutte commune contre l'effet de serre. La France et ses partenaires de l'Union européenne ont montré la voie.

Engageons, avant la fin de l'année, la négociation de la convention nécessaire à la protection de nos forêts. Mon ami, le Chancelier Helmut Kohl, vient de s'exprimer avec force sur ce sujet. Je souscris sans réserve à son plaidoyer.

Précisons, enfin, nos engagements concernant la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification.

Pour appliquer ces textes, pour contrôler leur mise en oeuvre, pour faire progresser partout le respect de l'environnement, les Nations Unies doivent disposer d'institutions renouvées, plus efficaces, regroupées autour des deux pôles, Nairobi et Genève. Elles doivent disposer de moyens suffisants. Créé à l'initiative de la France et de l'Allemagne, le Fonds pour la protection de l'environnement joue un rôle central. Je souhaite qu'en septembre, à Paris, les pays contributeurs s'accordent sur la reconstitution équitable des ressources de ce fonds. La France, troisième donneur mondial d'aide publique au développement, y apportera toute sa part.

Parmi toutes les questions liées à la lutte contre la pauvreté et à la protection de l'environnement, il en est une qui me tient particulièrement à coeur, c'est la question de l'eau. Un risque majeur de pénurie d'eau douce menace l'humanité. La consommation augmente deux fois plus vite que la croissance démographique. Elle double tous les 20 ans. Au tournant du siècle, la quantité d'eau douce disponible par habitant ne sera plus que le quart de ce qu'elle était en 1950 en Afrique, le tiers en Asie et en Amérique latine. Source de vie, l'eau risque de devenir source majeure de conflit.

De plus en plus rare, l'eau douce est de plus en plus menacée par les pollutions de toute nature. Selon l'Organisation mondiale de la santé, chaque année, 25 millions d'êtres humains, dont 4 millions d'enfants, meurent de maladies liées à l'eau polluée.

La France, soutenue par toute l'Union européenne, a présenté devant la Commission du développement durable des propositions qui, je l'espère, déboucheront sur des programmes concrets et sur un partenariat à l'échelle du monde. Il est urgent de mobiliser nos moyens autour de quelques grands projets.

Décidons ensemble que dans 10 ans chaque village du tiers monde, et notamment de l'Afrique, devra être doté d'un puits ou d'un accès à l'eau potable.

Décidons ensemble de réduire de moitié, en 10 ans, le nombre des foyers urbains qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui ne sont pas raccordés à des réseaux d'assainissement.

Décidons ensemble d'élaborer et de diffuser partout dans le monde, dans les campagnes et dans les villes, des règles simples de gestion économe de l'eau.

Pour préciser nos objectifs et mobiliser davantage toutes les ressources nécessaires, la France, qui accueille à Marseille le Conseil mondial de l'eau, propose de recevoir, au début de l'an prochain, une conférence réunissant tous les acteurs d'une politique de l'eau : gouvernements, collectivités locales, organisations internationales, associations, entreprises. Cette conférence s'inscrirait dans le cadre de l'élaboration du plan d'action que la Commission du développement durable devrait adopter lors de sa prochaine session, au printemps de 1998.

La capacité d'invention de l'homme, le pouvoir qu'il s'est donné de modifier l'environnement, appellent en contrepartie une exigence : c'est l'esprit de responsabilité.

Notre responsabilité, aujourd'hui, c'est de protéger notre planète. L'efficacité de notre action dépendra d'abord de notre volonté commune, de l'impulsion qu'ensemble, nous donnerons à ce grand dessein. L'urgence est forte. Porter atteinte à la nature, c'est en vérité porter atteinte à l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie S. E. le Président de la République française de sa déclaration.

M. Jacques Chirac, Président de la République française, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ricardo Márquez, Vice-Président de la République du Pérou.

M. Ricardo Márquez, Vice-Président de la République du Pérou, est escorté à la tribune.

M. Márquez (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) :
J'ai l'honneur de représenter le peuple et le Gouvernement péruviens à cette dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a été convoquée pour examiner les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et pour réaffirmer, cinq années plus tard, la validité de la coopéra-

tion internationale et les responsabilités communes mais différenciées, qui constituent le fondement du programme Action 21 et sont à la base de la mise en oeuvre des engagements pris.

Nous sommes convaincus que, sous la conduite avisée et compétente de son Président, l'Assemblée générale pourra réaliser les objectifs que la communauté internationale attend de cette session extraordinaire.

La protection de l'environnement ne saurait être réalisée grâce aux seules initiatives des spécialistes de l'environnement.

Au Pérou, Action 21 représente le nouveau modèle de développement humain durable. Ce que nous avons appelé le programme «Action Pérou», qui est l'équivalent opérationnel d'Action 21 au plan national, fournit un cadre d'orientation et les principes directeurs de notre politique nationale de développement et de protection de l'environnement. Le programme «Action Pérou» a été conçu pour intégrer les dimensions économique, sociale, technologique et environnementale et réconcilier les impératifs d'efficacité économique et de développement social et humain et le respect que nous devons à la nature. Je voudrais rappeler que nos ancêtres péruviens avaient su réaliser cette admirable synthèse au niveau de leur organisation sociale et politique. Leur exemple constitue une source d'inspiration permanente pour le Pérou contemporain.

La pauvreté est à la fois la cause et l'effet de la dégradation de l'environnement. La lutte contre la pauvreté et ses séquelles que sont l'exclusion et l'inégalité est l'objectif principal du Gouvernement du Président Fujimori. Notre politique en matière de population, qui figure au premier plan de cet effort national, combine le renforcement du rôle clef des femmes dans la société et l'accès de tous les Péruviens aux services de santé de base, d'éducation, de logement et de justice, en privilégiant les secteurs les moins avantagés et les plus vulnérables. Les dépenses sociales au Pérou représentent aujourd'hui pour plus de 40 % du budget national, et elles connaissent une tendance à la hausse. Cependant, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas uniquement d'allouer des ressources. Il importe avant tout de déterminer rationnellement comment les investir et au profit de quels groupes.

Ainsi, il est utile de souligner que la participation de la société civile avec les instances gouvernementales devient au Pérou de plus en plus importante et dynamique. Ces deux facteurs s'inscrivent dans le cadre d'un système d'harmonisation des intérêts, des politiques et des priorités

qui, à l'instar d'autres pays, a conduit à la tenue du Sommet panaméricain pour le développement durable, qui a eu lieu à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, au mois de décembre 1996.

À ce stade, le Pérou tient à exprimer son inquiétude quant à la possibilité de voir le déclin de la coopération internationale pour le développement devenir une caractéristique structurelle du processus de mondialisation en cours actuellement.

Les pays en développement espèrent que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale contribuera à inverser cette tendance ou, tout au moins, qu'il sera possible de réaffirmer et d'honorer les engagements que nous avons pris en 1992. Il est évident que de nouveaux engagements particuliers doivent également être pris pour financer les diverses conventions faisant partie du processus amorcé à Rio.

Le recours à des restrictions commerciales à des fins environnementales demeure un sujet hautement controversé et exerce une forte pression sur les pays en développement. Au Sommet de Rio, nous sommes convenus que le développement durable exige une libéralisation du commerce, des politiques commerciales et environnementales mutuellement bénéfiques et des transferts adéquats de ressources financières et technologiques, afin d'aider les pays en développement à réaliser cet objectif. Néanmoins, cinq ans plus tard, le bilan n'est pas positif. Ces questions, en particulier les questions financières et technologiques liées à l'environnement, ont été reléguées au second plan.

Le Pérou a établi la base juridique d'une politique environnementale. Son système juridique comprend des normes de protection et de défense de l'environnement. Certaines d'entre elles sont d'un caractère général, comme le Code de l'environnement, la loi portant création du Fonds national de l'environnement, la loi sur les ressources naturelles, la loi portant création du Conseil national de l'environnement (CONAM) et d'autres mesures spécifiques portant sur la flore et la faune sauvages, les ressources génétiques, la pollution et la protection d'aires environnementales particulièrement sensibles.

Au cours de ces dernières années, un des aspects de la modernisation du Pérou est le processus de développement humain durable. À cet égard, les organisations institutionnelles, telles que les entités publiques et privées, notamment les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones et l'Eglise, ont été très actives en matière d'initiatives et d'expériences. Dans les

milieux universitaires, on a également débattu d'activités inhérentes à la gestion de l'environnement.

Le Gouvernement péruvien a proclamé 1997 Année du reboisement, et 100 millions d'arbres seront plantés. Cette décision traduit une sensibilisation et un attachement du Pérou à la question décisive pour notre avenir et qui constitue une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale. Nul n'ignore que le Pérou fait partie des pays qui disposent des plus grandes ressources naturelles de la planète : vastes forêts tropicales et une bio-mégadiversité grandement admirée dans le monde entier. Dans ce cadre, nos populations autochtones maîtrisent et connaissent depuis longtemps environ 1 300 espèces végétales qui ont des propriétés médicinales.

Le Pérou est un pays amazonien. Vu sa situation géographique, sa diversité biologique exceptionnelle et son rôle de macrorégulateur de climats et de ressources en eau, l'Amazone a un potentiel exceptionnel pour conduire le processus d'application à grande échelle d'une civilisation moderne de biomasse s'appuyant sur l'utilisation durable des ressources renouvelables. Par conséquent, la politique de développement durable de l'Amazone, y compris la préservation de ses immenses ressources, est une contribution du Pérou et de l'ensemble des pays membres du Traité de coopération de l'Amazone à une stratégie mondiale de développement durable.

Le grand défi du développement durable consiste à continuer de développer la capacité de concevoir et d'exécuter des programmes internationaux faisant participer les gouvernements, les organismes multilatéraux et les organisations non gouvernementales qui sont disposés à appuyer les efforts que déploient nos peuples. Les aspirations et objectifs de ces derniers seront réaffirmés au cours de cette session de l'Assemblée générale grâce à un examen et à une évaluation devant permettre d'harmoniser l'ensemble des intérêts de la communauté internationale de façon équilibrée et équitable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Vice-Président de la République du Pérou de sa déclaration.

M. Ricardo Márquez, Vice-Président de la République du Pérou, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Nursultan A. Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan.

M. Nursultan A. Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan, est escorté à la tribune.

Le Président Nazarbaev (*interprétation du russe*) :
L'ordre du jour de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale reflète avec éclat tout l'éventail des défis impressionnants qui se posent à l'humanité au seuil du nouveau siècle. Du fait de la mondialisation des relations internationales, il est nécessaire de rejeter les anciens stéréotypes, les démarches technocratiques et les tentatives d'aboutir à la croissance économique à tout prix. Il est donc très important de respecter strictement les principes de la Déclaration de Rio et de faire en sorte que la croissance économique soit liée aux processus de développement social et de sécurité écologique.

À cet égard, pouvons-nous parler de bien-être en ce qui concerne les 300 millions de personnes vivant dans les États nouvellement indépendants? Pas du tout, car cette région, qui occupe un sixième de la planète, souffre de l'absence de développement économique durable et de sécurité environnementale. En réalisant des réformes, ces États doivent faire face à des coûts sociaux considérables. L'expérience de la majorité des États post-socialistes montre que les réformes et les aspects sociaux du développement économique sont en conflit les uns avec les autres. En d'autres termes, le coût social de la réforme est élevé. Cependant, la seule alternative aux réformes serait la stagnation, la pauvreté et le désespoir.

Pendant un demi-siècle, le territoire de l'ex-URSS a connu des installations de production polluantes, qui ont défié les contrôles écologiques. Des milliers d'entreprises ne répondant pas aux plus élémentaires exigences de protection de l'environnement ont été créées. De ce fait, la nature continue malheureusement d'en pâtir. Les effets sur l'environnement sont donc devenus planétaires.

Au début du siècle prochain, ce processus s'intensifiera. De nombreux États dont l'économie est en transition pourraient, en développant leurs ressources naturelles, devenir les principaux pollueurs de l'environnement. Je suis sûr que la communauté internationale ne le souhaite pas et qu'elle préférerait des installations de production salubres, rationnelles et ne produisant que peu de déchets. C'est pour cette raison que l'ONU doit jouer un rôle plus actif dans l'intense échange de techniques propres et dans leur transfert aux États à économie en transition. Les Nations Unies pourraient créer un mécanisme semblable à celui du Comité de coordination du contrôle des exportations (COCOM), qui permettrait de contrôler la non-prolifération des industries et techniques polluantes, toxiques et dangereuses.

Cependant, chaque pays doit traiter de la tâche du développement durable essentiellement par lui-même. Nous avons défini nos stratégies et tactiques en matière de réformes économiques et avons accompli des progrès considérables à cet égard. Durant ses cinq années d'indépendance, le Kazakhstan a complètement changé son système de relations économiques et sociales. La stabilisation macroéconomique a été réalisée, la privatisation de la propriété d'État est presque complètement achevée et une tendance à la croissance apparaît dans le domaine de la production.

Cependant, s'il y a des problèmes généraux que de nombreux pays ne peuvent pas à eux seuls résoudre. La communauté internationale devrait donc aider ces pays. Au Kazakhstan, ces problèmes sont liés à des essais, qui ont eu lieu durant de nombreuses années au centre d'essais nucléaires de Semipalatinsk, et à la disparition de la mer d'Aral. Le terrain d'essais nucléaires de Semipalatinsk a été le plus important dans le monde, et avait une taille comparable à celle du territoire de nombreux États : 18 500 kilomètres carrés. Environ 470 explosions, représentant 70 % de tous les essais d'armes nucléaires de l'ex-URSS, y ont été réalisées, au prix de dégâts considérables pour la santé des populations et l'environnement naturel.

Nous examinons le problème du point de vue du principe. Les armes nucléaires représentent une tragédie non seulement pour le peuple du Kazakhstan mais aussi pour le monde entier. C'est pourquoi nous avons toutes les raisons de mentionner la responsabilité des puissances nucléaires dans les dégâts causés à la population et à la nature dans les États où ont été réalisés les essais. Le Kazakhstan propose donc que les puissances nucléaires matérialisent cette responsabilité en créant un fonds international destiné à aider les populations à recouvrer la santé et à contribuer à régénérer l'environnement dans les régions touchées par les essais nucléaires.

Nous sommes également très préoccupés par tous les aspects du problème de la mer d'Aral. Elle disparaît pratiquement de la carte, et il s'agit là d'une tragédie pour notre monde et notre civilisation. La région connaît une dégradation majeure de l'environnement, un manque catastrophique d'eau douce, une dégradation de la santé des populations et une migration forcée accrue. Cette zone, victime d'une catastrophe écologique, ayant une population de plus de 4 millions de personnes, est mitoyenne avec le territoire de tous les États d'Asie centrale.

Avec plusieurs organisations internationales, nous avons mis sur pied divers projets visant à résoudre les problèmes de la mer d'Aral. Cependant, aucun n'a été

achevé; chaque État de la région traite des catastrophes écologiques individuellement bien qu'elles aient des dimensions planétaires. Des particules de sédiment salé de la mer d'Aral ont été trouvés en Europe et dans l'océan Arctique.

En outre, la communauté mondiale ne saurait ignorer ces tragédies, car l'Asie centrale est une nouvelle réalité géopolitique et géoéconomique. Au XXI^e siècle, cette région deviendra un grand fournisseur d'hydrocarbures pour les marchés mondiaux. La partie du Kazakhstan située le long de la mer Caspienne dispose de plus de 15 milliards de tonnes de matières premières hydrocarbures dont l'exploitation fera intervenir pratiquement tous les pays industrialisés. Il est donc impérieux de régler aujourd'hui les problèmes écologiques de la région si nous ne voulons pas traiter des métastases demain.

Je crois qu'il peut être possible de dresser, sous les auspices des Nations Unies, ce qu'on appelle un «inventaire» des problèmes mondiaux, qui doivent être traités à deux niveaux, le premier nécessitant la participation de la communauté mondiale dans son ensemble, et le deuxième nécessitant l'intervention régionale et nationale.

Lorsque nous parlons de l'importance de ces questions, nous nous tournons vers les Nations Unies, sur lesquelles nous continuons de fonder nos espoirs pour obtenir un nouvel ordre mondial. Je souhaite au Secrétaire général Kofi Annan plein succès dans les efforts qu'il fait pour assurer l'efficacité des Nations Unies. Je souhaite également à la session extraordinaire de trouver les façons d'aborder les questions du développement durable et de résoudre le problème de l'amélioration du climat de la planète, afin de répondre ainsi aux espoirs des générations actuelles et futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Président de la République du Kazakhstan de sa déclaration.

M. Nursultan A. Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
L'Assemblée va maintenant écouter la déclaration du Premier Ministre de la République italienne.

M. Romano Prodi, Premier Ministre de la République italienne, est escorté à la tribune.

M. Prodi (Italie) (*interprétation de l'anglais*) :
Lorsque la Conférence des Nations Unies sur l'environnement

et le développement s'est tenue à Rio en 1992, le monde faisait face à un double défi : rendre le développement compatible avec le caractère durable de l'environnement et assurer un développement durable plus équilibré et mondial. Cinq ans plus tard, nous vivons dans un monde où la pollution, la consommation de ressources naturelles et le gaspillage se sont accrus, mais où se dégradent la biodiversité, les forêts, les ressources en eau douce, les sols et la couche d'ozone dans certaines régions de la planète.

Aujourd'hui, l'humanité dans son ensemble utilise environ un tiers de plus de ressources et d'écoservices que la nature ne peut en régénérer. En 1992, le déficit écologique n'était que d'un quart. Cinq ans après la Conférence de Rio, nous sommes encore plus éloignés de la durabilité.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale offre l'occasion de réaffirmer notre attachement au développement durable et à la mise en oeuvre pragmatique, et tournée vers l'action, des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

La notion de développement durable, adoptée par la Conférence de Rio, est le principe essentiel sur lequel la mise en oeuvre d'Action 21 devrait se fonder. Toutefois, le développement durable demeure aujourd'hui un principe plutôt abstrait, dont le degré d'application dans la mise au point et l'exécution des politiques aux niveaux national et régional sont loin d'être adéquates. Ce caractère inadéquat est une des causes principales des insuffisances qui ont été constatées au cours des cinq dernières années.

L'intégration est fondamentale dans le développement durable. C'est la seule façon d'envisager conjointement les trois piliers d'Action 21 — développement économique, développement social et protection de l'environnement — et de rendre opérationnelle la durabilité. Bien entendu, l'intégration n'est possible que si des arrangements institutionnels appropriés sont en place — et les arrangements institutionnels dépendent de la volonté politique.

L'Italie partage l'avis général selon lequel l'élimination de la pauvreté et des modes de consommation et de production viables sont des objectifs fondamentaux de la communauté internationale et des questions clefs de l'ordre du jour de la session extraordinaire. Avec des politiques appropriées et l'appui international, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue pourrait diminuer de moitié au cours du prochain quart de siècle. Mon pays est prêt à apporter toute la contribution possible aux pays les plus pauvres pour les aider à réduire la pauvreté le plus rapidement possible et à améliorer la qualité de vie de toutes les catégories de

la société, y compris la pleine intégration des femmes dans le processus du développement économique et social. À cet égard, une attention renouvelée doit porter sur les droits des enfants, en appuyant notamment les projets visant à créer des villes accueillantes pour les enfants.

Pour ce qui est de la question des modes de consommation et de production viables, nous sommes convaincus que les pays développés devraient prendre la tête du processus de mise au point de techniques écologiquement rationnelles et des politiques pour l'environnement, en appliquant les changements nécessaires dans leurs propres pays, tandis que les pays nouvellement industrialisés devraient s'efforcer de réduire la pression qu'exerce leur rapide taux de croissance sur l'écosystème.

Dans le même temps, il faudrait reconnaître que les pays aux revenus les plus faibles doivent réaliser rapidement des améliorations sociales et économiques sans reproduire nos modèles de développement et d'industrialisation; le coût pour l'environnement pourrait autrement être insoutenable. Nous avons le devoir d'aider ces pays à progresser vers des modèles de développement plus appropriés. Je voudrais redire notre appui aux initiatives visant à atteindre les objectifs du développement durable, comme le Programme solaire mondial en matière d'énergie.

Les ressources financières sont essentielles au développement durable. Action 21 avait indiqué clairement que les progrès vers un développement socioéconomique et environnemental nécessiteraient des investissements et des fonds supplémentaires. À Rio, la plupart des pays industrialisés s'étaient de nouveau engagés à accroître leurs niveaux d'aide étrangère vers l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB). Tel n'a pas été le cas. Au contraire, la part de l'aide au développement dans le PNB des pays donateurs a baissé ces cinq dernières années. Cette tendance à la baisse doit être inversée.

Les transferts de techniques écologiquement rationnelles et les investissements privés étrangers peuvent jouer un rôle très important dans la promotion du développement durable, mais les investisseurs privés étrangers ne réservent un accueil favorable qu'aux pays où l'économie est stable, bien gérée et où l'inflation est limitée et les politiques correctes. Par conséquent, les pays donateurs et les institutions financières internationales doivent conjuguer leurs efforts pour aider les pays qui n'ont pas encore réussi à attirer les courants de capitaux privés à créer un climat des affaires plus attractif pour les investissements étrangers directs.

Je partage entièrement la position exprimée, au nom de l'Union européenne, par le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Kok, sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. En particulier, l'Italie attend avec intérêt la troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Kyoto à la fin de l'année. Cette Conférence doit adopter des mesures réalistes, quantifiées et juridiquement contraignantes sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le problème de la déforestation est lié à la protection de l'atmosphère. L'Italie appuie la proposition visant à convoquer, dès que possible, un comité de négociation intergouvernemental.

Mon pays a l'honneur d'accueillir la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui aura lieu à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997. Comme on l'a relevé au Sommet des Huit de Denver, la Conférence marquera le début de la mise en oeuvre de la Convention en encourageant des plans d'action efficaces — dans la région méditerranéenne, par exemple — et des expériences de mise en oeuvre conjointe, et elle offrira la possibilité de renouveler une coopération internationale ferme et concrète par une meilleure utilisation des ressources disponibles pour traiter de la question.

Les progrès accomplis ces cinq dernières années ne répondent manifestement pas à nos espoirs. Si le développement doit devenir durable, davantage d'efforts doivent être déployés, davantage de ressources humaines et matérielles doivent être mobilisées et une utilisation plus rentable des ressources disponibles est nécessaire. De mauvaises habitudes et des comportements répréhensibles doivent changer si nous voulons léguer aux générations futures un monde meilleur pour une vie meilleure. Les gouvernements, les sociétés, les consommateurs et les institutions publiques doivent tous abandonner les activités qui dégradent l'environnement et investir dans les activités qui préservent les écosystèmes pour l'avenir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Premier Ministre de la République italienne de sa déclaration.

M. Romano Prodi, Premier Ministre de la République italienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclara-

tion de S. E. M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine.

M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, est escorté à la tribune.

Le Président Menem (*interprétation de l'espagnol*) :
Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de participer à la Conférence de Rio en juin 1992 sont ici aujourd'hui pour examiner avec un intérêt tout particulier l'application d'Action 21.

Je voudrais répéter maintenant ce que j'ai déclaré alors : il est temps que nous en finissions une fois pour toutes avec l'idée qu'il faut choisir entre le développement économique et la protection de l'environnement. Comme il a déjà été mentionné dans Action 21, nous devons réaffirmer aujourd'hui que seules des politiques qui donnent la priorité aux questions de l'environnement et des formes de gestion qui tiennent dûment compte des besoins des économies régionale et nationale permettront de progresser dans l'intérêt de nos peuples.

L'Argentine a inclus dans la réforme de sa constitution nationale le droit de tous les individus de bénéficier d'un environnement sain et équilibré pouvant satisfaire leurs besoins actuels sans pour autant nuire à ceux des générations futures.

Afin de réaliser le développement durable, nous devons éliminer non seulement la pauvreté mais également la richesse associée à une consommation excessive, qui aboutit à des pratiques et des styles de vie non durables.

Les politiques conçues pour promouvoir le développement social et économique pourraient être vouées à l'échec si elles ne devaient pas inclure une composante écologique. Nous devons concilier les mesures visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable avec la promotion et la protection d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire.

L'humanité est confrontée à une crise réelle en ce qui concerne la disponibilité de l'eau douce, qui constitue un bien économique et social dont la qualité et la quantité doivent être préservées. Mon pays attache une importance particulière à la participation du capital privé à l'extension des services d'adduction et d'assainissement de l'eau. Au niveau régional, nous mettons au point des programmes conjoints eu égard au partage des ressources en eau.

Quant à la préservation de notre écosystème, nous avons créé, depuis le Sommet de Rio, 10 nouvelles zones protégées, qui couvrent maintenant une superficie totale de 147 000 kilomètres carrés, soit l'équivalent de 5,5 % de notre territoire continental. En 1997, cinq nouveaux parcs nationaux seront ajoutés. Cet apport continue la tendance des cinq dernières années, au cours desquelles 4 000 kilomètres carrés de zones protégées ont été créées, lesquelles devraient aider à protéger notre biodiversité et permettre de veiller à ce que nos forêts soient utilisées d'une manière durable.

L'Argentine, dont le littoral atlantique s'étend sur 4 000 kilomètres, attache une grande importance à l'étude et à la protection des océans. À cet égard, la protection des ressources biologiques marines exige l'emploi de pratiques de pêche non surexploitatives, à la fois dans les eaux territoriales et en haute mer, au-delà de 200 miles. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été un pas en avant important mais largement insuffisant.

L'Organisation des Nations Unies doit réaffirmer son rôle de garant d'un cadre juridique clair et pratique pour prévenir les conflits entre les États qui pêchent au-delà de la limite des 200 miles. Nous devons garantir l'emploi durable des ressources naturelles au bénéfice de toute l'humanité. Nous sommes convaincus que la surexploitation des ressources marines peut entraîner des conflits qui, à leur tour, pourraient menacer la paix et la sécurité, dont le maintien est l'objectif principal de l'Organisation.

Les questions environnementales ont acquis une dimension mondiale. Pour cette raison, nous mettrons à profit la synergie fournie par les structures régionales. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) a procédé à toutes les études nécessaires pour améliorer les systèmes de production dans le cadre du concept du développement durable.

S'agissant de la coopération multilatérale, nous accordons une attention toute particulière aux mécanismes de financement internationaux. Nous estimons que ces mécanismes devraient être périodiquement analysés afin de définir des priorités. La Commission du développement durable devrait pouvoir évaluer le degré d'efficacité et d'équité de l'allocation des ressources financières.

L'Argentine souhaite réaffirmer son soutien catégorique au Programme des Nations Unies pour le développement en tant que «voix internationale pour la défense de l'environnement». Nous sommes convaincus que le Comité de haut niveau récemment créé, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'administration, jouera un rôle dynamique pour la détermination et le suivi des politiques intéressant la décentralisation régionale et l'ajustement du Programme.

Le profil national de l'application d'Action 21 présenté par mon gouvernement reflète les progrès importants réalisés en direction du développement durable. Néanmoins, il est également clair qu'il faut redoubler d'efforts. Nous ne devons pas oublier ici que les activités nationales sont essentielles, mais que la coopération internationale est également nécessaire.

Il y a 25 ans, à la Conférence de Stockholm, Juan Domingo Perón, qui fut trois fois Président de l'Argentine, plaida en faveur d'un changement d'orientation radicale dans la voie suicidaire que suivait le monde — une voie de pollution environnementale et de gaspillage des ressources naturelles.

Je pense que la Conférence de Rio de Janeiro a marqué pour l'humanité ce changement d'orientation que demandait le Président Perón. Maintenant que nous avançons ensemble sur la bonne voie, nous devons accélérer l'allure, et, comme l'a dit le Président Perón,

«Mieux vaudrait agir que parler; mieux vaudrait agir que promettre».

Il est temps de mettre de côté les promesses; il est temps d'agir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Président de la République argentine de sa déclaration.

M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 12 h 50.